



Convent ordinaire de l'A.M.I. tenu à Prague les 28-31 août 1936

Le compte rendu analytique des travaux du Convent de Prague paraîtra dans le n° 59 du « Bulletin », en janvier prochain. Nous insérons par contre dans ce numéro les Résolutions auxquelles le Thème d'étude de 1936 a abouti, ainsi que l'Appel et les Vœux adoptés par le Convent.

Nos lecteurs trouveront également dans le présent « Bulletin » le Rapport général établi, d'après les travaux présentés sur la « Défense de la Civilisation », par le T.^o. III.^o. Fr.^o. Constant Pierre (G.^o. L.^o. Nat. de Tchécoslovaquie), président du Comité Exécutif. Ces travaux, au nombre de 10, ont été réunis par les soins de la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie, en une brochure de 131 pages que l'on peut se procurer auprès de la Grande Chancellerie de l'A. M. I. au prix de 2.— frs. suisses.

Ainsi qu'on pourra le constater par la brève analyse qu'en a faite le T.^o. III.^o. Fr.^o. Pierre, ces travaux offrent un très grand intérêt et pourraient faire l'objet de lectures au sein des Loges où ils donneraient certainement lieu à des discussions profitables à l'ensemble des FF.^o.

La REDACTION.

RAPPORT GÉNÉRAL sur le thème d'étude de l'A. M. I.

présenté au Convent de Prague,
28-31 août 1936, par le T. III. Fr.

CONSTANT PIERRE (G. L. Nat. de TCHÉCOSLOVAQUIE)

Il nous est parvenu dix rapports sur le Thème d'étude : « La Défense de la Civilisation », inscrit à l'Ordre du jour du Convent de Prague.

Cinq ont été présentés par les Obédiences suivantes :

1. — G. O. de France (Rapport du Fr. Arthur Groussier).
2. — G. L. de la Rép. Argentine (Rapport du Fr. Fabian Onsari).
3. — G. L. Yougoslavia — qui réunit successivement deux rapports.
4. —
5. — G. L. de Vienne.
6. — G. L. de France (Rapport des FF. Doignon et Chadirat, parvenu en retard).

Quatre autres travaux ont été fournis par les FF. :

7. — John Mossaz, notre dévoué Grand Chancelier, toujours sur la brèche.
 8. — Robert C. Wright, de la Grande Loge de l'Etat d'Oregon, U.S.A.
 9. — Gustav Slekov, actuellement affilié à la L. « Pionier » (G. L. de Vienne), ancien G. Off. de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne (en Exil en Palestine).
 10. — Siracky, de la Grande Loge Nationale de Thécoslovaquie.
-

Il est intéressant de relever que le T.°. Ill.°. Fr.°. Wright, de la Grande Loge de l'Etat d'Oregon — dont la G.°. L.°. ne fait pas partie de l'A.M.I. — a bien voulu soumettre ses observations à la Grande Chancellerie de notre Association. Si nous faisons un rapprochement entre ce fait et le contenu de l'article publié sous le titre « Vers l'Universalité maçonnique » (n° 57 du « Bulletin ») par notre Fr.°. Mossaz, je crois, mes FF.°, que nous pouvons, en effet, nous réjouir de l'attention que notre mouvement suscite dans le monde maç.°. A l'époque difficile que nous traversons, l'apparition de toute lueur d'espoir vers une compréhension mutuelle de notre mentalité respective, nous encourage à persévérer dans nos efforts qui, suivant peut-être des voies différentes, tendent cependant vers un même but : répandre les idéaux de Fraternité, de Liberté, d'Egalité et d'Amour entre tous les hommes, sans distinction de race, de nationalité ou de religion.

Nous nous sommes efforcés de résumer d'une manière très succincte, les différentes planches d'architecture qui nous sont parvenues, afin de faciliter la discussion des points de vue exposés dans ces divers travaux, dont les textes, réunis par la Grande Loge Nat. de Tchécoslovaquie en une brochure qui vient de sortir de presse, sont entre vos mains.

Grande Loge de la Rép. Argentine. — Le G.°. M.°, Fabian Onsari, nous explique comment la démocratie libérale, s'appuyant sur la Liberté et l'Egalité proclamées par la Révolution française, aboutit à une hypertrophie capitaliste et comment la formule « Gagner de l'argent, honnêtement si possible, mais, surtout, gagner de l'argent », est devenue peu à peu le « leitmotiv » de l'économie mondiale. Les grandes découvertes de la science, qui auraient dû rapprocher les hommes, sont exploitées par une classe, au détriment d'une autre. La lutte pour l'acquisition des biens matériels prend des formes de plus en plus âpres et les lois de la morale tombent dans l'oubli. Les religions, faillissant à leur mission salvatrice, se prosternent, elles aussi, devant le veau d'or ; l'humanité désemparée est livrée à des aventuriers qui lui promettent, dans un avenir prochain, les jouissances d'un paradis auquel ils ne croient pas eux-mêmes. A la faveur de cette situation, des dictatures s'instaurent, les individualités sont écrasées, les hommes sont réduits au rôle de simple rouage d'une machine sociale nouvelle, sans buts éthiques, ni opinion personnelle. Les conséquences de ces régimes seront terribles car, bien que condamnés à disparaître, ils auront, entre-temps, tellement découragé les masses, que les actes auxquels se livreront ces hommes affranchis enfin de ces dictatures, seront plus horribles que tout ce que nous avons vu jusqu'à ce jour.

Où trouver le salut ? Le G.°. M.°, Fabian Onsari le voit dans une nouvelle idée morale. Par l'application de l'ancien précepte

maçonique : « Connais-toi toi même », chacun devra s'efforcer de découvrir l'étincelle divine qui sommeille en lui, de retrouver et de développer son individualité. La Société, formée par l'ensemble de ces personnalités, en sera du même coup régénérée. Tenant compte des leçons de l'histoire qui nous démontre que ni les bûchers, ni les tortures, ni les prisons n'ont jamais anéanti aucune croyance ou réussi à en imposer une, libéré de tout dogme, l'homme doit croire à l'existence d'une force suprême qui régit celles de la nature et n'agit pas en défenseur d'une classe ou d'une nation, mais qui incarne l'esprit fraternel, bienfaisant, unissant tous les hommes. Cet enseignement ne peut être imposé par la violence; il ne doit être propagé que par l'exemple, c'est pourquoi, il nous faut nous soutenir les uns les autres, nous aider fraternellement, en inspirant à ce monde — agité de passions mauvaises — la passion de l'amour du prochain.

En nous livrant à ce travail moral élevé, efforçons-nous, sur le plan matériel, de rapprocher les peuples par une collaboration internationale, basée sur la justice et le respect réciproque. Toutes les institutions qui poursuivent ce but et qui travaillent en faveur de la Paix et de la Solidarité, doivent bénéficier de notre appui. C'est dans cet esprit qu'il nous faut considérer les organisations internationales, sportives, sociales, religieuses ou économiques. Il y a lieu également d'encourager les échanges de jeunes gens et d'étudiants afin qu'en apprenant à se connaître, ils distinguent les différences provenant des races et des milieux. Soutenons, par des conférences ou de toute autre façon, les mouvements intellectuels tendant à rapprocher les peuples. Repoussons tous les moyens barbares et démasquons ceux qui y ont recours pour arriver à leurs fins; bannissons l'intolérance qui poursuit toujours des buts égoïstes. Combattons la guerre — la guerre de conquêtes surtout — et ceux qui en font l'apologie. Concentrons nos forces pour rehausser la morale humaine afin que la vie, qui ne saurait être toujours belle, nous apparaisse cependant comme un don de la divinité nous ayant mis au monde pour vivre fraternellement dans un sentiment de justice.

Grande Loge Yougoslavia. — Cette Grande Loge nous a soumis deux rapports. Dans le premier, la Maçonnerie lui paraît avoir pour tâche de maintenir l'équilibre entre l'individu et la collectivité afin que l'un ne soit pas sacrifié à l'autre.

Après une définition fort judicieuse de la Civilisation, la Grande Loge fait remarquer avec raison que celle-ci représente la somme des efforts réalisés par les générations antérieures; nous en sommes les usufruitiers et avons le devoir de la transmettre, enrichie de nos travaux, aux générations qui suivent. Dans ces conditions, les adversaires de la civilisation le sont de l'humanité, comme de la Maçonnerie.

Pour la Grande Loge Yougoslavia, les dangers qui menacent notre civilisation proviennent des propagandistes de la Révolution, c'est-à-dire de ceux qui contestent la possibilité de construire sans avoir détruit auparavant ce qui existe; elle leur oppose les évolutionnistes qui estiment que la cristallisation — partie la plus importante de la civilisation — ne pouvant s'effectuer que dans la paix, celle-ci est la première condition requise en vue de son développement. En conséquence, la Maçonnerie a le devoir de défendre la paix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, cette dernière étant spécialement menacée dans les états totalitaires dont le premier geste est de supprimer notre Ordre.

Faisant appel à tous les Maçons des pays encore libres, la Grande Loge Yougoslavia les invite à organiser la défense de la paix et de la civilisation « en préparant l'opinion publique ainsi que les milieux dirigeants à la défense collective contre tout agresseur de la sécurité internationale ou sociale. Ce n'est que grâce à cette coopération que l'on sauvera le monde d'une guerre et la civilisation de la ruine dans laquelle elle sombrerait inévitablement. Dans ce but, les peuples ont créé d'ailleurs à Genève, à l'issue des hostilités européennes, une organisation internationale : « La Société des Nations » dont l'initiative revient à des Maçons et qui fut préconisée par eux bien avant sa réalisation. Aussi, tout Fr. a-t-il le devoir d'apporter sa contribution au perfectionnement et à la consolidation de cette œuvre ».

Tout en déplorant la lenteur d'une rééducation de la jeunesse comme moyen de défendre la civilisation, la Grande Loge Yougoslavia reconnaît comme nécessaire de ne pas négliger ce mode d'action, de veiller à une bonne éducation morale et sociale des jeunes gens afin de les préserver de l'attrait que les partis extrémistes pourraient exercer sur eux.

À la fin de ce premier mémoire, la Grande Loge Yougoslavia soulève la question de la tolérance ou, plutôt, celle de savoir jusqu'à quel point nous devons nous montrer tolérants dans notre défense de la civilisation. Faut-il faire preuve de générosité envers l'ennemi déloyal? Faut-il appliquer scrupuleusement le principe « VIM VI REPELLERE LICET » et, à la violence répondre par la violence? Ce qui importe surtout dans la lutte que nous soutenons contre nos adversaires, c'est de défendre la civilisation, comme la Maçonnerie, celles-ci étant solidaires l'une de l'autre car, ou elles disparaîtront ensemble, ou elles subsisteront toutes deux pour collaborer au bien général de l'humanité.

Dans son second mémoire, rédigé après la réception des réponses adressées par les Loges de son Obédience qui examinèrent la question, la Grande Loge Yougoslavia constate que l'état actuel de la civilisation accuse une terrible décadence morale, ce qui se produit d'ailleurs pour les civilisations passées. D'après elle, ceci provient, d'une part, de l'augmentation du nombre des individus

indisciplinés, des cyniques qui n'ont aucun idéal à défendre, d'autre part, de ce que les adorateurs d'idoles qui incarnent une certaine idéologie sociale ou nationale, ont réussi à imposer un dogme en dehors duquel il n'y a pas de salut. La masse compacte des indolents, des apathiques, hésite entre les deux tendances et approuve ce qu'accomplissent ces facteurs extrémistes, sans se douter des conséquences que cela engendre.

Après avoir expliqué, en s'appuyant sur Seignobos, comment la civilisation s'est industrialisée, la Grande Loge Yougoslavia s'étend sur les déviations que l'égoïsme brutal et aveugle, s'étant emparé de la plus précieuse conquête intellectuelle de la civilisation actuelle : la technique, a exercées sur l'idée libérale. Sous le masque du capital, cet égoïsme a forgé les chaînes qui, de l'aveu même de la majorité des penseurs mondiaux, oppriment aujourd'hui la Société. La grosse industrie, groupée en trusts et en cartels, a ravalé la valeur du travail humain au niveau le plus bas. En conséquence, la Société s'est fractionnée en classes qui se combattent à outrance ; ces luttes ont provoqué, d'une part, l'éclosion du bolchévisme russe, d'autre part, celle du fascisme italien et du national-socialisme allemand qui, en l'asservissant, tendent à subordonner l'individu à la collectivité. Que faire ? La tâche principale de la Maçonnerie se bornera-t-elle à collaborer au maintien de la paix mondiale ? Ce but, elle l'a toujours poursuivi, mais il ne faut pas que s'arrêtent là ses efforts. L'éducation de la jeunesse est un problème qui devient angoissant pour l'avenir de l'humanité et de la civilisation. La famille ne peut plus consacrer suffisamment de temps à l'éducation de l'enfance ; il est indispensable de réformer l'enseignement scolaire. Non seulement, il est nécessaire d'instruire, mais il importe encore d'éduquer et, dans cet ordre d'idée, un recrutement adéquat du personnel enseignant s'impose. Il serait utile d'attirer dans notre Ordre un plus grand nombre de professeurs, de pédagogues, acquis à nos principes. Il faut vulgariser la science, mettre les moyens de propagande : le cinéma et la radio, au service de la bonne cause, signaler les méfaits de la corruption dans la vie politique, économique et religieuse, dans la littérature, dans tous les domaines enfin. La Maçonnerie doit agir en tout temps, ranimer partout la foi que l'on doit avoir en l'homme, proclamer que la loi morale est le seul arbitre suprême de tous nos actes et répandre par le monde l'idée d'humanité.

En terminant ce second mémoire, la Grande Loge Yougoslavia estime qu'il est nécessaire de « maçonner » la Maçonnerie elle-même, c'est-à-dire d'équilibrer la qualité et la quantité. Il est essentiel de l'amputer de tout ce qui est malsain, car, seule, une Maçonnerie passée au crible de la morale sera à même d'exiger, d'imposer avec l'autorité indispensable, le respect de ses principes et de devenir le régénérateur de l'humanité chancelante.

Grande Loge de Vienne. — Dans le mémoire qu'elle nous a présenté, la Grande Loge de Vienne définit tout d'abord la civilisation qui, lorsqu'elle représente la somme des travaux réalisés par l'homme pour asservir les forces de la nature, ne lui apparaît pas menacée, tandis que la *culture*, qui groupe les conquêtes éthiques et morales faites par l'humanité au cours des siècles, se trouve en très grand danger. Passant immédiatement à l'examen des questions actuelles, la Grande Loge place au premier rang, comme devant retenir notre attention, la *Paix* et la *Lutte* contre la *Force brutale*. En effet, seule la paix assurera des relations bienveillantes entre les peuples et, seuls, les *Droits de l'Homme* protégeront la dignité humaine. Après avoir tracé un tableau très judicieux des désillusions qui suivirent la signature des traités conclus à la fin de la guerre mondiale et constaté qu'il est décevant aujourd'hui — dix-huit ans seulement après les hostilités de 1914-1918 — de nous trouver peut-être à la veille d'un nouveau conflit, la Grande Loge insiste sur la nécessité de préserver la jeunesse de l'intoxication lente qui la menace. Elle nous montre le danger des uniformes, de l'enseignement de l'histoire qui admet le recours à la guerre. Les ravages ne se bornent pas là ; on va plus loin. On soulève maintenant la question des races ; on sème dans le cœur des jeunes des sentiments de haine, de crime et d'orgueil. Dans de semblables conditions, chacun de nous a le devoir de répandre les enseignements humanitaires, de défendre toutes les institutions ayant pour but de rapprocher les nations désireuses de réaliser le désarmement moral — attendu que l'autre ne semble pas possible. Il faut, par exemple, détourner les parents de la fâcheuse habitude de donner à leurs enfants des jouets militaires. En glorifiant le courage civil, on luttera souvent avec succès contre l'idéologie de la bravoure militaire. Plusieurs FF. de la Grande Loge de Vienne s'occupent de rédiger un tract contenant, de façon condensée, les données principales d'une éducation pacifique et humanitaire de notre jeunesse. Cette propagande ne doit pas s'adresser aux jeunes seulement ; il faut, autant que possible, éduquer l'homme d'âge mûr en redressant les idées fausses qu'il peut avoir sur des institutions internationales comme la Ligue des Nations, etc. Il est impossible d'exiger qu'une organisation, qui ne compte que 20 ans d'existence, soit parfaite et qu'elle réponde à l'idéal qu'on s'en fait, mais il faut tenir compte de la grande idée qui anima ses fondateurs et en poursuivre la réforme. Chaque Maçon doit soutenir cette institution destinée à rapprocher les peuples. Il est indispensable également de défendre les groupements qui travaillent en faveur de la Paix : la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, les associations pour le rapprochement des peuples, les sociétés pour la lutte contre l'antisémitisme, etc., œuvres qui furent toutes fondées par des Francs-Maçons ou dirigées par eux. Il est toutefois d'une néces-

sité élémentaire de ne jamais exposer la Grande Loge ou les Loges dans ces travaux de défense. Il importe que le public ne puisse pas tenir ces groupements divers pour des *succursales de Loges*. L'expérience a démontré que nous devons sauvegarder le principe qui interdit toute activité politique aux Loges et que, dans ces domaines, les FF.' ne peuvent agir qu'individuellement.

En terminant, la Grande Loge de Vienne assure la Franc-Maçonnerie universelle de son inaltérable fidélité aux grands enseignements de notre Ordre et nous cite quelques exemples du travail accompli par un certain nombre de Maçons qui reçoivent la Vraie Lumière dans ses Ateliers.

Fr.'. John MOSSAZ. — Notre Fr.'. Mossaz, désirant circonscrire le problème, commence d'abord par dégager, parmi les facteurs de la civilisation, ceux qui sont permanents, estimant qu'ils offrent un intérêt primordial. Il arrive ainsi à poser une série de principes universels, immuables et naturels, dont voici la liste :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| 1. — Liberté; | 8. — Science; |
| 2. — Egalité; | 9. — Liberté de Conscience; |
| 3. — Solidarité; | 10. — Paix; |
| 4. — Justice; | 11. — Travail; |
| 5. — Démocratie; | 12. — Prévoyance; |
| 6. — Tolérance; | 13. — Patriotisme; |
| 7. — Instruction Publique; | 14. — Fraternité Universelle. |

La civilisation traverse actuellement une crise très grave. Nous semblons nous trouver dans une période de transition, entre un monde qui meurt et une humanité nouvelle en gestation. Autour de ce monde malade apparaissent les guérisseurs, savants ou charlatans, qui se soucient peu de rechercher les causes du mal, ou qui, s'ils les ont découvertes, craignent de prescrire le traitement qu'il importerait de suivre.

Que doivent faire les Maçons? Se livrer d'abord, dans la paix des Temples, à un examen approfondi des maux dont nous souffrons. Loin du bruit, hors du tumulte, de la haine et des intérêts, ils tireront de l'expérience la leçon qu'ils transmettront ensuite, selon le degré de compréhension de ceux qui en seront juges dignes. Ils dénonceront les factieux qui cherchent à s'emparer du pouvoir pour l'exercer en faveur d'une catégorie et ils prouveront que la destruction étant le seul point précis de leur programme, ils ne sont pas à même de mieux reconstruire. En effet, toute autorité s'exerçant sur une collectivité doit être délimitée par un contrat fixant ses attributions, sinon les privilèges naissent, les droits ne sont plus égaux, la solidarité disparaît, la Justice est faussée. C'est pourquoi, la démocratie est encore la forme d'association qui présente le plus d'avantages; Au par

le peuple, le gouvernement démocratique ne verra pas son mandat renouvelé si sa gestion n'est pas satisfaisante. Les détracteurs de ce système ne se trouvent pas seulement dans les rangs de ses propres adversaires. Hélas, bon nombre de citoyens, en s'opposant aux réformes qu'appellent les lois de l'évolution — réformes qui portent sur des modalités d'application et non sur les principes mêmes de la démocratie — favorisent, sans s'en rendre compte, les entreprises des factieux. L'un des plus grands dangers que court la civilisation provient, en effet, de ce que la plupart des hommes ne s'aperçoivent pas qu'on les trompe. Si ce n'est pas aujourd'hui la raison du plus fort qui fait loi, c'est souvent celle du plus habile qui tend à s'imposer et discerner le danger est devenu une chose beaucoup plus délicate que lorsqu'il s'agissait seulement de la force brutale. Toutes les idées doivent pouvoir être discutées publiquement; c'est l'une des bases de l'évolution, mais, si la tolérance condamne les persécutions, elle ne saurait aller jusqu'à sanctionner la désobéissance aux lois et la rébellion. Toutefois, lorsqu'une minorité s'empare du pouvoir par surprise ou par un coup de force, la soumission cesse d'être un devoir librement consenti et la révolte se justifie. Il est donc nécessaire que l'homme soit instruit pour ne pas être à la merci des sophistes.

Poursuivant son étude en s'en tenant aux principes énumérés au début de son travail, le Fr. Mossaz nous explique successivement que les droits de l'homme sont limités par les devoirs qui lui incombent, précisément en raison des droits dont il jouit, et, en terminant, il conclut que les dangers qui menacent la civilisation proviennent, en grande partie, d'une méconnaissance des bases fondamentales dont il a énuméré les caractéristiques.

Fr. Robert C. WRIGHT (*G. L. de l'Etat d'Oregon*). — Dans son mémoire, le Fr. Wright examine surtout les abus que la civilisation nous apporte. Il fait défiler sous nos yeux les tares que nous devons au progrès, les méfaits de l'alcoolisme, les suites néfastes que l'usage des stupéfiants engendre, conséquences de la formule que le T. Ill. Fr. Fabian Onsari cite dans son travail : Gagner de l'argent, honnêtement si possible, mais, surtout, en gagner ». Ne vivant pas dans les milieux américains où notre Fr. Wright passe son existence, il nous est difficile de contester ses observations; une chose est certaine toutefois, c'est qu'en Europe, bien que nous ayons certes à déplorer des excès et des déformations, la situation n'est pas telle qu'elle nous permette de conclure que la civilisation n'a pas progressé depuis les temps bibliques. Nous reconnaissons cependant que les suggestions du Fr. Wright relatives à l'éducation de la jeunesse, la lutte contre les mauvais instincts, font partie également du programme que les Grandes Loges du Vieux Monde se sont tracé, ainsi que le prouvent les rapports présentés.

Fr. Gustav SLEKOV. — Le Fr. Gustav Slekov, ancien G. Dignitaire de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne est, mes FF., un Maçon malheureux, victime, bien qu'étant aryen, d'un état autoritaire. Il réside actuellement à Vienne. Ardent défenseur de notre Ordre, il a publié récemment, avec l'appui de nos FF. de Hollande, un travail remarquable intitulé « HUMANITÄT IN GEFAHR » — l'HUMANITÉ EN DANGER — destiné au monde profane et que je ne saurais assez vous recommander de faire connaître dans vos pays respectifs. C'est pourquoi, je l'ai prié de nous donner également son avis sur le thème d'étude du Convent de Prague.

Dans son mémoire, le Fr. Slekov constate que l'humanité se trouve à un tournant de l'histoire et, après un rapide examen des services que la Maçonnerie rend aux idéaux humanitaires depuis deux siècles, il relève les fautes que nous avons commises. D'après lui, notre grande erreur au cours de ces cinquante dernières années, fut de n'avoir pas cherché à influencer, par nos méthodes, le mouvement prolétarien et négligé de diriger ces millions d'hommes vers le *travail humanitaire*. Si, ainsi que le tentèrent quelques FF. isolés dans différents pays, la Maçonnerie avait éclairé ces ouvriers industriels sur la valeur morale du socialisme, si elle les avait détournés de l'idée de la lutte des classes, si elle avait développé chez eux le sentiment de la responsabilité, la période transitoire que nous traversons actuellement aurait pris une forme plus humaine. Les révolutions fascistes et nationales-socialistes se seraient heurtées à une masse forte de son idéal humanitaire, qui leur aurait opposé une résistance, tandis que, dépourvu de cet appui moral, guidé seulement par des intérêts particuliers et par la force brutale, le prolétariat a justifié en quelque sorte en Italie, l'attaque dirigée contre la démocratie.

Les conséquences de cette erreur apparaissent clairement dès maintenant. Si le pouvoir des États, qualifiés aujourd'hui d'autoritaires et de totalitaires, continue à se développer, la prochaine génération ne connaîtra plus les DROITS DE L'HOMME;

La marche vers l'état collectiviste suit son cours d'une façon continue et, même dans les pays où la démocratie existe encore, nous assistons à la limitation des droits de la personnalité. La Maçonnerie se trouve dans une situation doublement difficile si elle prétend ne pas faillir à son devoir et si elle veut travailler au temple de l'humanité. Elle a devant elle une « masse populaire » dont la composition est telle que sa perception de l'idéal humanitaire est excessivement limitée et certainement très au-dessous de celle des classes moyennes d'antan. Il semble cependant qu'il serait possible aujourd'hui, partout où la classe ouvrière a conservé son indépendance, d'en grouper les couches supérieures et de former ainsi une troupe d'élite qui, sans renoncer aux buts justifiés qu'elle poursuit, rendrait de grands services à la civilisation.

L'on pourrait sans doute développer au sein du prolétariat — qui n'a rien à perdre et tout à gagner — un esprit combatif en faveur d'une méthode évolutive de progrès social. Pour la Maçonnerie il s'agit donc de savoir si, — ainsi qu'elle le fit autrefois lorsqu'elle alla chercher ses outils et ses symboles sur les chantiers de constructeurs — elle ne doit pas recourir à nouveau à l'esprit de lutte de la classe ouvrière pour remplir la tâche qu'elle a assumée. Dans le combat qui s'engage pour défendre son existence même, il ne peut toutefois y avoir aucune rupture dans la chaîne universelle. Le temps des compromis est révolu car, cette fois, il y va de notre victoire ou de notre défaite et il faut en finir notamment sur cette question : la Maçonnerie peut-elle et veut-elle faire de la politique? Il importe de reconnaître les droits imprescriptibles de l'action. Notre mission doit prendre une direction nouvelle.

Résumant son exposé, le Fr. Slekov déclare :

1. — La Franc-Maçonnerie se trouve placée entre deux époques de civilisation et elle doit, de par son essence, transplanter dans l'avenir les biens culturels de l'humanité;

2. — La Franc-Maçonnerie se heurte à un adversaire qui, s'il veut gagner la partie, doit détruire les valeurs culturelles du passé; d'autre part, elle a en face d'elle une masse influençable, faite de toutes les nations et de toutes les couches sociales, masse peu accessible aux exigences morales;

3. — La Franc-Maçonnerie, dans ces conditions, doit approprier ses méthodes de travail aux circonstances présentes et avoir recours à de nouveaux moyens d'action. Pour des raisons sociologiques, il est à craindre, en effet, que la Fraternité ne puisse recruter des forces suffisantes dans ses propres rangs.

Que faire? Reprenant l'idée de J. A. Komensky et se référant à un appel lancé par la Grande Loge Symbolique d'Allemagne en Exil en 1934-35 — renouvelé en 1936 — le Fr. Slekov préconise la fondation en Palestine d'un institut de Hautes Etudes pour le travail intellectuel et culturel, d'une université de science maçonnique qui recevrait l'élite internationale d'où sortiraient les missionnaires que l'on enverrait répandre l'Idéal Humanitaire dans les différents pays.

Fr. SIRACKY, de la Loge « Baruch Spinoza » à l'Or. de Prague. — Tout comme la Grande Loge de Vienne, le Fr. Siracky fait une distinction entre la civilisation et la culture, estimant que cette dernière est seule menacée et qu'elle doit être défendue. Il se demande si cette civilisation, qui a pénétré dans les coins les plus reculés du monde, a apporté plus de bonheur et de satisfaction à ceux auxquels elle fut parfois imposée. Examinant les conditions dans lesquelles la culture peut subsister et se dévelop-

per. le Fr.'. Siracky les résume en trois facteurs principaux : a) la Paix entre les peuples, b) la paix entre les classes sociales, c) la liberté de conscience et la valeur individuelle. Pour défendre la culture et la civilisation, il faut donc veiller à ce que les conditions d'existence énumérées ci-dessus soient remplies. Il tient la Société des Nations, réformée éventuellement, pour un organisme utile à la réalisation de la paix entre les peuples. Pour maintenir la sécurité intérieure, il considère que le gouvernement démocratique est encore le régime le plus souhaitable. Il n'existe pas plus de privilèges de races, de grandes ou de petites nations qu'il n'y a, en réalité, de classes sociales différentes, en ce sens que dans chacune d'entre elles on découvre des trésors culturels. Il nous met en garde contre l'habitude que nous avons de sous-estimer ou de sur-estimer les hommes, de les juger d'après la situation qu'ils occupent. Ce n'est pas la place qui honore, c'est la façon dont la tâche est remplie.

Evoquant la trilogie HUS, KOMENSKY, MASARYK, le Fr.'. Siracky nous parle de la mentalité de ses compatriotes et de la stabilité de l'idéal tchèque depuis le xv^e siècle, idéal qui consiste à aimer l'humanité à travers sa patrie. Il termine par des paroles de confiance et d'espoir, estimant que, semblables à des crises de fièvre, les régimes autoritaires passent, que ces phénomènes sont éphémères. Nous devons lutter contre le scepticisme qu'engendre la situation actuelle, sauver ainsi notre foi en un avenir meilleur. Il préconise encore l'éducation de la jeunesse, la rééducation de la génération actuelle basée sur la confiance et l'idéal humanitaire.

Le T.'. Ill.'. Fr.'. L. DOIGNON, G.'. M.'. de la Grande Loge de France, dont le rapport nous est parvenu trop tard pour nous permettre d'en analyser plus complètement le contenu, débute par ce postulat :

Toute modification dans le régime des échanges — qu'ils soient physiques, économiques ou intellectuels — ne peut que changer l'ordre établi, réagir sur les transformations nécessaires et déterminer une évolution dont, à priori, on ne saurait concevoir ni l'étendue, ni la portée. Ceci posé, il indique les répercussions morales et matérielles qu'ont amené la fermeture de certains marchés, l'interruption des échanges, les initiatives, et le formidable essor américain sur la vie sociale et économique.

Répercussions morales : la chute des valeurs spirituelles, la soif des plaisirs, le relâchement des mœurs.

Répercussions matérielles : détournement des courants économiques, obligeant les clients de l'Europe à se transformer en fournisseurs, développement accéléré de la production jusqu'à dépasser les besoins du commerce et de la consommation.

L'inquiétude générale provient de ce déséquilibre auquel il n'a pas encore été possible de remédier. La crainte du lendemain a forcé les peuples, comme les individus, à se replier sur eux-mêmes. Une véritable régression se manifeste sous la forme de l'« antarchie ». A ce déséquilibre s'ajoute l'action démoralisatrice du chômage venant aggraver le désarroi des consciences. Peu à peu, l'on acquiert la conviction qu'une organisation sociale, incapable de procurer à tous ses membres les moyens de vivre, ne remplit pas le rôle qui lui est assigné.

Bien que des situations exceptionnelles appellent parfois des mesures d'exception, il s'agit de savoir si une politique autoritaire et personnelle répond bien aux exigences de l'époque et si le rôle de l'Etat n'est point de coordonner, plutôt que d'asservir.

Au nombre des facteurs qui engendrèrent cette inquiétude, il en est sur lesquels notre attention doit plus spécialement se porter pour y remédier. Au premier rang, le T. I. Ill. Fr. Doignon signale le rétablissement de la conscience professionnelle dont le relâchement s'explique par les formidables besoins nés durant l'époque de guerre et par la ruée vers la fortune qui s'ensuivit. Il suffirait de réveiller ces consciences pour alléger les maux et accroître la puissance des remèdes, mais il serait cependant vain de croire qu'un tel redressement s'obtiendrait par la seule intervention des facteurs moraux, tant que subsisteront des influences économiques capables de troubler la production et de fausser le jeu des échanges.

La crise morale ne provient-elle pas d'un vice fondamental dans l'organisation de la société? Le contraste que présente une minorité se lançant à la conquête des richesses afin d'étendre sa puissance, d'accroître le volume de sa consommation, et la grande majorité des hommes astreints à vouer leurs efforts, leur temps et leurs facultés, c'est-à-dire leur existence entière à subvenir aux besoins de la vie même, nous force à admettre qu'une société dont les membres sont presque tous soumis à cette espèce d'asservissement n'est qu'une forme de société imparfaite.

On ne saurait modifier les idées courantes, les habitudes invétérées, améliorer nos imperfections sociales, sans une mystique basée sur des valeurs nouvelles, groupant les hommes autour d'une conception autre de leurs devoirs, de leurs buts, et qui, sans altérations brutales, par un glissement insensible, changerait la tonalité du monde. Le travail, pénétrant dans une phase différente, régi, non plus par des intérêts souvent contradictoires, mais par des besoins normaux à satisfaire, cessera d'asservir la majorité des hommes et libérera toutes les possibilités de culture, de progrès individuel, suivant une théorie chère à Tolstoï : le perfectionnement de la Société par le perfectionnement individuel de ceux qui la composent.

La grandeur de la civilisation réside moins dans les progrès matériels que dans les progrès intellectuels et moraux. Les autoritarismes, les régimes politiques totalitaires, ne peuvent qu'assujettir les individus en exigeant l'unité, la conformité des idées. L'émulation provenant de l'indépendance de la pensée, en permettant aux personnalités de s'épanouir, porte ombrage à ceux qui veulent couler tous les êtres dans le même moule.

Il s'agit donc d'un programme éducatif auquel il importe de rallier les éducateurs chargés de convaincre la jeunesse de la nécessité d'une orientation nouvelle.

La Franc-Maçonnerie, creuset dans lequel bouillonnent en s'épurant toutes les idées, doit donner naissance à une nouvelle mystique sociale, non point en prenant position ou en intervenant dans la lutte malgré tout ce qu'elle représente de libéral, de constructif et de généreux, mais en confrontant les doctrines, les plans et les systèmes.

Dans le concept d'une société s'améliorant grâce au perfectionnement individuel de ses membres, les Maçons reconnaîtront une idée qui leur est chère et au triomphe de laquelle ils seront les premiers à vouloir participer.

Fr.'. Arthur GROUSSIER. — Notre T.'. Ill.'. et T.'. Vénéral Fr.'. Arthur Groussier a fourni, certes, le plus gros effort et, dans un exposé très complet, il s'est efforcé, comme il le dit lui-même « d'établir la loi de la portion de la courbe déjà tracée par l'évolution scientifique et connue de l'humanité, pour en déterminer le prolongement ». Tandis que ceux qui ont contribué à la discussion du thème du Convent ont pris la situation actuelle comme point de départ, le Fr.'. Groussier nous décrit, d'une façon claire et rapide, l'évolution de la civilisation et de la culture au cours des années écoulées. Alors que, dès l'antiquité, cette culture semble avoir atteint une cime qui ne fut pas dépassée depuis, il constate que la civilisation ne s'est développée que lentement et que ce n'est guère que durant ces deux derniers siècles — depuis cent ans spécialement — que le machinisme fit des progrès immenses et que la technique se créa la situation prépondérante qu'elle occupe de nos jours. Parallèlement à cette rapide évolution du machinisme, la législation sociale n'est venue que tardivement et ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'apparaissent ses premières et timides tentatives.

En examinant les origines de la crise actuelle, le Fr.'. Groussier estime, avec raison selon nous, que la guerre de 1914-1918 n'en est pas la cause, qu'elle a simplement hâté l'éclosion d'une crise, latente déjà, mais inévitable. Nous nous trouvons actuellement en présence :

a) du progrès de la science et de la technique qui nous offre chaque jour des moyens multiples d'accroître nos richesses ;

b) d'une structure économique dont la fonction est d'organiser la production et la répartition des richesses;

c) d'hommes qui, avec leurs connaissances, leur habileté professionnelle, leurs mentalités, leurs tempéraments et leurs mœurs, sont chargés de cette production et de cette répartition.

Et quand on s'efforce d'aller jusqu'au fond du problème, le mal semble provenir d'un déséquilibre, augmentant sans cesse, entre l'accroissement des biens matériels et la conduite des hommes dont la moralité ne s'est pas développée parallèlement, mais qui, au contraire, s'est trouvée ralentie par des régressions successives.

Comment supprimer la crise?

Le retour à la liberté absolue en matière de production et d'échange est impossible; d'autre part, mettre un frein au progrès serait une aberration. Il faut cependant que nous nous efforcions de faire entrer le plus rapidement possible dans l'appareil de production et de répartition des richesses, la jeunesse inactive qui réclame du travail et non l'aumône que nous lui distribuons, même si nous la qualifions d'indemnité de chômage involontaire.

La société est responsable de la vie des hommes qui la composent, tout autant que de la paix qui doit régner entre eux et entre les nations. Pour revenir à l'ordre, il est nécessaire que nous nous orientions vers une forme économique qui s'harmoniserait avec l'effort civilisateur et ranimerait l'espérance dans le cœur de l'humanité.

En matière politique et sociale, la base du progrès ne peut se consolider qu'en étendant ses avantages à un nombre toujours plus grand de participants; si, au cours de l'évolution, la masse des bénéficiaires se réduit au lieu d'augmenter, la réforme, le mode de civilisation, la civilisation générale même, perdent leur stabilité. Alors que l'intelligence de l'homme est merveilleusement apte à scruter la nature, à mettre son savoir au service d'un accroissement de ses biens matériels, la moralité reste foncièrement égoïste et nuit à une répartition équitable des richesses acquises. Il semble donc que si la lutte pour la vie, la concurrence — pour ne pas dire la rivalité — a servi d'aiguillon au développement économique, ce stade est maintenant dépassé, de sorte que l'élément de vie tend à provoquer la dégénérescence. L'égoïsme humain doit se changer en altruisme; nous devons nous efforcer de relever la moralité commune, d'ennoblir le sentiment national. Il importe que tous les états se considèrent comme égaux et que les grandes nations surtout, abandonnent leurs visées ambitieuses. Tous doivent baser leurs aspirations sur l'équité et la solidarité. Examinant les possibilités de réaliser cet idéal, le Fr. Groussier nous décrit, en se servant d'exemples frappants, les déviations que subissent parfois les expressions dont nous nous servons. Il nous explique, entre autre, ce qu'est la liberté bien comprise, pourquoi elle n'est

jamais absolue et comment elle est limitée par celle des autres que nous avons l'obligation de reconnaître, comme nous revendiquons la nôtre. De là, la nécessité d'avoir une autorité qui fasse respecter les règles, autorité qui, sans être despotique, doit faire preuve d'une fermeté tempérée par la bienveillance. Il faut que chacun de nous se plie aux exigences de la vie sociale; l'autorité doit être librement acceptée par nous, mais dans la stricte limite du bien commun.

Le problème consiste à établir, pour toutes les formes de l'activité sociale, un équilibre entre la réglementation, l'autorité et la liberté. Et le Fr. Groussier termine comme suit sa planche d'architecture au sujet de laquelle je lui adresse mes félicitations et tous mes remerciements.

Le sentiment se manifeste par trois aspirations qui modèlent l'esprit, la recherche du vrai, l'admiration du beau, la pratique du bien.

Notre aspiration vers le vrai, la plus féconde, celle qui anime l'intelligence, qui a développé en elle la force de pénétration, la précision du jugement et l'ampleur des conceptions qui en a fait la plus efficace activité civilisatrice.

Notre aspiration vers le beau, la plus pure, nous permet de jouir de la vue des splendeurs naturelles, des œuvres que le génie inspire à l'artiste.

La troisième aspiration vers le bien, la plus noble, nous incite au devoir, elle doit être à la fois équité et tolérance, loyauté et solidarité, prudence et modération.

Pour remplir la tâche difficile qui s'impose, il ne suffit pas de faire appel à la froide raison; celle-ci doit être animée, vivifiée par une émotion faite de sincérité et d'abnégation qui pénètre les esprits, qui les arrache au bas égoïsme, qui les séduise en même temps qu'elle les convainc, qui les exalte en les élevant vers la lumière.

La volonté perspicace permet peut-être à un homme de parfaire son dessein, mais les peuples ne peuvent réaliser leurs espoirs que dans l'enthousiasme.

C'est à nous, Maçons, heureux ou persécutés, libres ou proscrits, répandus sur la surface du globe, de puiser dans nos symboles la pénétrante clarté qui doit nous inspirer. A nous de faire jaillir de la pierre de nos colonnes, la force morale, l'art et la sagesse qui nous permettront de guider l'Humanité vers le haut idéal que nous ont légué nos anciens : la Fraternité.

*
**

Voilà résumés succinctement les travaux qui nous ont été présentés et dont vous avez les textes complets entre les mains. Cheminant par des voies aussi différentes que le sont les natio-

nalités, les milieux, les lieux de résidence de leurs auteurs, la pensée maçonnique les fait converger vers les mêmes points et leur suggère des solutions identiques. A travers leur diversité, nous retrouvons une unité de vie et de conception qui atteste, de façon remarquable, la puissance éducatrice de nos rites, de nos symboles, modelant les sentiments et le caractère des Francs-Maçons. L'opinion exprimée par tous les rapporteurs révèle que le déséquilibre qui menace de faire rétrograder la civilisation est surtout d'ordre moral, que le redressement de la conscience ne s'obtiendra pas en contraignant les esprits, mais, au contraire, en les éduquant selon la méthode qui nous est chère, celle qui oblige à penser par soi-même, à juger les choses en se plaçant au sommet du triangle et à réaliser l'unité par la synthèse des contraires. Aucune théorie sociale ou économique n'y est énoncée, aucun dogme politique, aucun credo n'apparaissent dans ces travaux ; par contre, de ces études se dégagent les principes essentiels, au respect et à l'observation desquels l'Humanité devra revenir chaque fois qu'elle se sera engagée sur une voie dangereuse ou sans issue. Ce sont ces principes qui l'ont éclairée lorsqu'elle prit conscience de la solidarité humaine, guidée à travers les ténèbres, soutenue dans sa marche ascensionnelle. Ce sont eux encore qui la sauveront en la protégeant contre les forces qui s'acharnent aujourd'hui contre elle.

A vous maintenant, mes TT.'. Ill.'. FF.'. délégués au Convent de Prague, de tirer de ces études les conclusions qui, avec le concours de milliers de Francs-Maçons répandus dans le monde, contribueront à faire surgir du sein du chaos, un ordre nouveau capable d'apporter aux hommes la Fraternité, la Justice et la Paix.

C. PIERRE.

Résolutions concernant la Défense de la Civilisation

L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

réunie en Convent à Prague, les 28-31 août 1936 :

Considérant :

1° Que, dans les Etats, les changements de régime ne doivent pas s'effectuer dans la violence, mais résulter d'une évolution rationnelle et constante;

2° Que le devoir primordial de l'Humanité est de surmonter la crise spirituelle et morale dont l'origine doit être attribuée, en grande partie, aux perturbations provoquées par la guerre de 1914;

3° Que les bouleversements survenus dans le régime politique et économique de diverses nations, ont engendré une ère d'incertitude et d'inquiétude générales;

4° Que la Société a l'impérieux devoir d'assurer à chacun, par le travail, les moyens matériels d'une existence normale;

5° Que la politique des régimes autocratiques ou d'absolutisme personnel, tend, en exploitant les dangers de guerre, à annihiler les efforts accomplis en vue d'instaurer la Paix et la collaboration des peuples;

6° Que le rôle de l'Etat n'est pas d'asservir le citoyen en supprimant ses libertés, mais, au contraire, de réaliser l'entente fraternelle entre les hommes de bonne volonté, quels que soient leurs partis, leur religion ou leurs opinions;

Adresse

un appel pressant à toutes les Puissances maçonniques, aux Francs-Maçons du monde entier, à tous les êtres soucieux de leurs responsabilités morales et, particulièrement, à la jeunesse,

Afin que, par le rayonnement des principes maçonniques de Tolérance et de Liberté, l'Homme reprenne conscience des valeurs morales qui, au cours des siècles, l'honorèrent et conduisirent l'Humanité vers une civilisation progressive, et que les Nations, réprouvant toute forme sociale ou économique qui assujettirait matériellement et moralement l'individu, s'organisent dans la Paix et la Sécurité collective, en dehors de toute idée de domination ou de conquête.

APPEL EN FAVEUR DE LA PAIX

L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

réunie en Convent à Prague, les 28-31 août 1936

Affirmant, une fois de plus :

d'une part, sa réprobation formelle des méthodes de violence et, d'autre part, le devoir pour les Francs-Maçons d'aimer leur pays et de le défendre contre toute agression, mais, en même temps, leur obligation de travailler à la disparition des causes de haine et de conflit;

Renouvelle l'appel angoissé qu'Elle adressait aux Puissances maçonniques du monde entier à l'issue de son dernier Convent, tenu en 1934 à Luxembourg, en les adjurant à nouveau de tout mettre en œuvre pour écarter l'éventualité d'un recours à la guerre et pour que les Peuples, dans la dignité et la juste compréhension de leurs besoins, comme de leurs aspirations réciproques, trouvent les conditions d'une collaboration qui épargnerait à l'Humanité les affres d'un conflit où la Civilisation risquerait de sombrer.

VŒU CONCERNANT LE DROIT D'ASILE

L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

réunie en Convent à Prague, les 28-31 août 1936

Considérant avec angoisse qu'il existe dans le monde entier des foyers d'intolérance sociale, politique, religieuse ou raciale, intolérance qui réduit ceux qui ont été contraints de quitter leur Patrie à des conditions d'existence toujours douloureuses;

Souhaite que la Société des Nations et les Gouvernements de tous les Etats, reprenant la grande idée humaine du Droit d'Asile, donnent à ces exilés le statut qui, dans l'état actuel de crise et de législation restrictive des droits du travail, leur assurera des possibilités de vie matérielle, morale et sociale.

VŒU A L'ADRESSE DES FF.-MM. ESPAGNOLS

L'A. M. I. réunie en Convent à Prague les 28-31 août 1936 adresse aux Francs-Maçons espagnols l'expression de sa fraternité et affectueuse sympathie, en souhaitant vivement que leur Patrie si douloureusement déchirée, retrouve bientôt, avec l'apaisement des esprits, le calme que peut apporter une démocratie assurée par le respect de la liberté et par la tolérance.

Compte rendu de la session du Comité Exécutif

tenue le 16 mai 1936 dans les locaux des Loges de l'Or. de Genève

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence du T. Ill. Fr. Constant Pierre, président.

Sont présents : *Comité Exécutif* : les TT. Ill. FF. : Constant Pierre (G. L. Nat. de Tchécoslovaquie), président; F. van der Linden (G. O. de Belgique); Pouriau (G. M.) et A. Groussier (G. O. de France); D. Militchevitch (G. M.) et D. Tomitch (G. L. Yougoslavie); et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Sont excusés : *Comité Exécutif* : les TT. Ill. FF. : L. Doignon, G. M. (G. L. de France); H. Gliwic (G. L. de Pologne); L. Gertsch (G. L. de Porto Rico); M. Poblete-Troncoso, délégué de l'Amérique du Sud (GG. LL. du Chili, Pérou, et G. O. de l'Uruguay); A. Daubenfeld (G. L. de Luxembourg); G. O. et G. L. d'Espagne).

Comité Consultatif : les TT. Ill. FF. : J. Maréchal, A. Mille (France); C. Magnoste, R. Engel, V. Carpentier (Belgique).

Absents : G. L. de Bulgarie; G. O. de Grèce.

Rapports. — Les Rapports administratif et financier sur l'exercice 1935 sont approuvés.

Communications. — La G. L. Valle de Mexico a publié dans son journal « Simbolismo » les Résolutions et Vœux votés au Convent de Luxembourg. Elle adresse ses félicitations à l'A. M. I. pour le travail qu'elle accomplit.

— Le Grand Chancelier annonce le décès de M^{me} Quartier-la-Tente, veuve de notre ancien Grand Chancelier et sa dévouée

collaboratrice. Les condoléances de l'A. M. I. ont été présentées à sa famille.

Le Grand Chancelier donne connaissance d'une pl.^r. frat.^r. adressée au T.^r. C.^r. Fr.^r. Magonette par le T.^r. Ill.^r. Fr.^r. Townsend Scudder, de New-York, ancien G.^r. M.^r. et fondateur de l'A. M. I., dans laquelle il exprime l'espoir de voir se réaliser un jour l'entente maçonnique universelle, telle que la concurent ceux qui présidèrent à la fondation de notre Association.

— La G.^r. L.^r. « Lessing zu den drei Ringen » informe la Chancellerie qu'elle s'arrangera avec la Grande Loge Nationale pour organiser une réunion en l'honneur de l'A. M. I., à l'occasion de notre prochain Convent (Prague 27-31 août 1936).

— Il est décidé de procéder à l'impression du compte rendu du Convent de 1934, retardée jusqu'ici par mesure de prudence financière. Le Grand Chancelier reverra les textes afin de les réduire et de diminuer ainsi le coût de cette publication.

— La Ligue Universelle des Francs-Maçons tiendra son Assemblée annuelle à Prague à la même époque que le Convent de l'A. M. I., et désirerait que les délégués des deux institutions prissent contact à cette occasion.

Le Convent de l'A. M. I. et la réunion organisée par la Ligue sont choses distinctes qui ne peuvent se confondre; toutefois, les Obédiences tchécoslovaques, organisatrices des deux manifestations, pourront prévoir des cérémonies ou des réceptions en commun, si elles le jugent opportun.

— A la suite de circonstances qui se sont produites récemment, le Comité Exécutif décide d'inviter les Obédiences adhérentes à se montrer très prudentes en matière de passeports, pièces de légitimation ou recommandations émanant de Francs-Maçons dont la justification de régularité ne serait pas indiscutable. Des personnages possédant des papiers périmés, délivrés par des Obédiences en sommeil ou par des Maçonneries irrégulières, ont obtenu des lettres de recommandation de personnalités fort connues en Franc-Maçonnerie ou de Secrétariats de Grandes Loges, au moyen desquelles, abusant de leur bonne foi, ils se sont livrés à des manœuvres suspectes.

Les Obédiences membres de l'A. M. I. seront également invitées à communiquer à la Chancellerie les faits de cette nature qui parviendraient à leur connaissance, afin que celle-ci les signale à tous nos adhérents.

— Le Grand Orient de Rio Grande do Sur, à Porto Alegre, a communiqué à la Chancellerie une copie du Traité d'amitié conclu, en date du 10 mars 1936, entre le Grand Orient du Brésil et son Obédience. Le G.^r. O.^r. du Brésil n'a pas confirmé cet arrangement qui, cependant, pourrait faire l'objet d'un enregistrement officiel à la Chancellerie, s'il le désirait.

Candidatures. — 1° Il résulte de renseignements détaillés reçus de Barranquilla, qu'il existe, par suite d'une scission, deux Grandes Loges de Colombie sur le territoire de Bogota et qu'il ne serait pas opportun d'enregistrer la candidature de celle de ces deux GG.'. LL.'. qui désire entrer dans notre Association tant que l'intervention conciliatrice de la Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, n'aura pas abouti. Après avoir pris connaissance du dossier y relatif, le Comité Exécutif décide de laisser cette candidature en suspens jusqu'à nouvel ordre. Le Chancelier poursuivra son enquête.

2° La Gran Logia « Unida Mexicana », de Veracruz (Mexique) sollicite son admission dans notre Association, mais la Grande Chancellerie n'a reçu jusqu'ici aucune confirmation des trois Obédiences garantes de cette candidature (Statuts, art. 5).

Cette Grande Loge fait partie de la « CONFEDERACION MEXICANA DE GRANDES LOGIAS » ; elle sera donc certainement bien accueillie par les autres GG.'. LL.'. du Mexique qui font déjà partie de l'A. M. I.

Démissions. — En date du 5 février, la Grande Loge « Polarstjernen » a confirmé sa décision antérieure de se retirer de l'A. M. I., malgré la pl.'. que lui a adressée la Grande Chancellerie. Elle espère reprendre sa place au sein de notre Association dès qu'elle aura procédé à la revision de sa constitution et à sa réorganisation intérieure. Cette démission a été notifiée à tous les adhérents. Le Convent en prendra acte.

— La Grande Loge de l'Île de Cuba ayant décidé de payer en une seule fois les contributions dues, le Comité Exécutif accepte sa démission, sous réserve qu'elle s'exécute avant le Convent.

Exclusions. — Après avoir examiné la situation financière, il est décidé d'informer les six Obédiences, membres de l'A. M. I., dont le retard dans le paiement de leurs contributions remonte à deux ans, qu'il sera proposé au Convent de prononcer leur exclusion.

— La Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, s'étant acquittée régulièrement et aux échéances convenues de ses contributions arriérées, au sujet desquelles un plan d'amortissement a été fixé d'un commun accord, reprend sa qualité de membre.

Bulletin. — La Commission chargée d'étudier les réformes susceptibles d'être apportées au « Bulletin » afin d'en améliorer le rendement et d'en augmenter la diffusion, a pris connaissance du rapport, aussi complet que détaillé, présenté par le Grand Chancelier. Il ne lui a pas été possible d'établir un projet définitif et elle se borne à soumettre quelques propositions concernant la partie financière. La question est reprise dans son ensemble par le Comité Exécutif.



En résumé et bien que la question de l'amélioration de cet organe soit d'importance, il est difficile de préconiser des solutions que l'on puisse réaliser immédiatement, aussi, renvoyant l'examen à la Commission, le Comité Exécutif se borne-t-il à demander au Grand Chancelier de faire établir des devis d'impression qui seront soumis à la prochaine séance.

Il faudra trouver, dans tous les pays, des écrivains qui acceptent d'examiner les problèmes intéressant leur Obédience ou l'Ordre maçonnique tout entier, qui fourniront des renseignements ou des informations et qui donneront ainsi un caractère plus universel à notre Revue. Cela exigera de gros efforts de la part du rédacteur en chef dont le temps est déjà bien limité. Chacun devra y réfléchir et présenter ses propositions.

Le Grand Chancelier est invité à dresser, à l'usage des membres du Comité Exécutif, la liste des abonnements souscrits dans leurs pays respectifs. On préconise, en outre, la publication d'une histoire résumée de l'A. M. I. depuis sa fondation jusqu'à ce jour ; cette notice qui pourrait être rédigée en plusieurs langues, servirait de propagande en faveur de notre Association et lui vaudrait certainement des adhésions et des collaborations. Le principe en est admis et le Grand Chancelier auquel la rédaction en est confiée, présentera un projet prochainement.

Chancellerie. — Le Fr. Mossaz propose d'apporter une modification à la 5^e Partie de nos Statuts concernant le Grand Chancelier. L'article 15 (ancien) ou 18 (nouveau) prévoit, en effet, les conditions dans lesquelles il sera procédé à son remplacement par suite de décès ou de démission, mais ne contient aucune disposition qui autorise ce remplacement en dehors de ces deux cas.

Il attire l'attention du Comité sur cette lacune qui, à son avis, doit être comblée, car il pourrait arriver qu'un titulaire qui ne donnerait pas satisfaction en vint à refuser de démissionner, créant ainsi une situation très préjudiciable à l'A. M. I. Lorsque l'on fonda notre Association, on ne pouvait pas prévoir les rapports que son fonctionnement allaient établir entre les divers organes administratifs dont les attributions furent sensiblement modifiées au fur et à mesure que notre Institution se développa ; elles changeront encore, le Comité Exécutif tendant à devenir, par la force des choses, un conseil d'administration remplissant un rôle plus direct, plus étendu, que celui attribué à l'ancien Comité Consultatif. La Chancellerie, tout en conservant une grande autonomie dans son activité morale, devra se subordonner toujours plus, en ce qui concerne la partie administrative, aux décisions du Comité Exécutif. Il convient d'éviter la confusion des pouvoirs et les inconvénients qui en résulteraient.

Le Fr. Mossaz propose que le Chancelier soit nommé pour

une période déterminée — celle qui va d'un convent ordinaire à l'autre, par exemple — et, ce temps écoulé, que sa fonction soit automatiquement soumise à une nouvelle élection qui pourrait être une réélection.

Le Comité Exécutif enregistre la proposition qui sera reprise à la prochaine session, bien qu'elle ne puisse faire l'objet d'une discussion au Convent de 1936, les Statuts établissant qu'une modification doit être présentée six mois à l'avance.

Obédiences dissoutes, démissionnaires ou exclues. — Le Comité se préoccupe ensuite des conditions dans lesquelles une Obédience membre de l'A. M. I., ayant cessé de faire partie de cette Association, obtiendra sa réintégration. Trois cas peuvent se présenter :

- 1° Obédience démissionnaire.
- 2° Obédience exclue de l'Association.
- 3° Obédience dissoute ou ayant cessé toute activité intérieure.

1° *Obédience démissionnaire.* — La demande de réintégration doit être adressée par écrit à la Grande Chancellerie qui présentera un rapport sur les circonstances qui la motivent et sur l'activité exercée par la requérante à partir du moment où elle a démissionné. Le paiement de la contribution de l'année en cours serait seul exigé.

2° *Obédience exclue de l'Association.* — Si l'exclusion a été prononcée pour défaut de paiement des contributions annuelles, la réintégration comportera les mêmes formalités que celles indiquées au 1° (Obédience démissionnaire), mais la requérante sera tenue de payer en outre les finances dues au moment de la radiation.

3° *Obédience dissoute ou ayant cessé toute activité maçonnique.* — Une Obédience qui aura cessé toute activité maçonnique régulière ne pourra conserver sa qualité de membre de l'A. M. I. (sous réserve des dispositions prévues par le N° V des Règlements Internationaux : Transmission de Pouvoirs).

Lorsque cette Puissance maçonnique se reconstituera, elle ne pourra reprendre sa place dans notre Association que si son réveil se fait dans le pays qui relève de sa juridiction et si elle y a son siège.

La Grande Chancellerie procédera à l'enquête prévue par les Statuts pour l'admission d'un nouveau membre et présentera au Comité Exécutif un rapport détaillé sur les conditions dans lesquelles le réveil de l'Obédience se sera effectué.

Aucune finance correspondant aux années durant lesquelles l'Obédience aura été en sommeil, ne sera réclamée.

Une Obédience membre qui sera contrainte de se dissoudre ou dont les chefs seront exilés de force par suite d'une guerre (civile ou autre) sévissant sur son territoire national, ne pourra

ni être considérée comme régulière, ni jouir de ses droits au sein de l'A. M. I. Toutefois, les relations entre celle-ci et les membres de cette Grande Loge seront maintenues et il ne sera point exigé de finances de réintégration lorsque, son activité normale rétablie, elle reprendra sa place dans notre Association.

Ces dispositions que nous devons à une première discussion, seront examinées à nouveau lors d'une prochaine séance et feront l'objet d'une réglementation qui sera soumise au Convent.

Convent de 1936. — Six Mémoires sont parvenus à la Chancellerie sur le Thème d'étude; d'autres nous sont encore annoncés. Le T. I. III. Fr. Président C. Pierre se charge de les faire imprimer.

Le Comité Exécutif arrête définitivement l'horaire des travaux. Il se réunira le 27 août dès 10 heures. L'ouverture du Convent aura lieu le 28, à 10 h. $\frac{1}{2}$; les réunions se tiendront le matin et l'après-midi, sauf le dimanche 30, réservé à une excursion. La séance de clôture est fixée au lundi 31 août (matin).

La Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie fera connaître au Grand Chancelier les diverses manifestations auxquelles les délégués seront conviés. Elle s'entendra avec la Grande Loge « Lessing aux trois Anneaux » au sujet de la réception en commun qu'elle se propose d'organiser, puis une dernière convocation sera expédiée par la Chancellerie.

Divers. — Sur la proposition de la Grande Loge Yougoslavia, le Comité Exécutif décide d'adresser un appel à toutes les Grandes Loges des Etats-Unis pour les inviter à collaborer, aux côtés de l'A. M. I., à la défense de la civilisation et de la démocratie.

Prochaine session. — La prochaine séance aura lieu à Prague, le 27 août 1936.

— La session est close à 17 h. 30.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Avis officiels

PUBLICATIONS

I. *Bulletin*. — Nous rappelons à nos abonnés qui ne se sont pas encore acquittés du montant de leur souscription pour 1936, qu'ils doivent le faire sans tarder. Ils nous éviteront ainsi de la peine et des frais de réclamation. Prix de l'abonnement : frs. suisses 4.— à envoyer à la Grande Chancellerie (chèque postal n° I 3510).

II. *La Table des Matières* du Vol. IV du « Bulletin » (nos 40 à 51) est mise gratuitement à la disposition des abonnés qui en feront la demande à la Chancellerie.

III. *Compte rendu du Convent de Luxembourg, 1934*. — Prix : fr. suisse, 1,50. Nous invitons les Loges et les FF. qui désirent se procurer cette publication à adresser leur demande sans retard à la Grande Chancellerie.

PUBLICITE

Nous invitons nos lecteurs à nous signaler les maisons qui seraient susceptibles de faire de la publicité dans notre « Bulletin ». Cette publicité intéresse tout particulièrement les hôtels, restaurants, agences de voyage, librairies maçonniques, instituts d'éducation, etc.

Voici le tarif de ces annonces :

	1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
frs. ss.	80	40	20	10

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20%.

Pour quatre insertions réduction de 25%.

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenues dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance. — Case postale Stand, 138,
Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1^{er} janvier au 30 juin 1936.

Sup. Conseil (33 ^e) de Suisse, Lausanne	frs.	ss.	150.—
Fr. Reelfs, Genève	»	»	20.—
Divers (inférieurs à frs. 10)	»	»	6.—
G. L. Nat. de Tchécoslovaquie	»	»	100.—
Divers (inférieurs à frs. 10.—)	»	»	6,50
			<hr/>
	»	»	282,50

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 1936

L. Union des Deux Mers, Port-Saïd	frs.	ss.	20.—
Fr. Spielmann, Lausanne	»	»	10,50
Sup. Cons. 33 ^e degré (Jur. Sud) Washington .	»	»	410.—
			<hr/>
Total	»	»	723.—

En remerciant les donateurs, nous nous permettons de faire appel à toutes les Loges et à tous nos FF. pour qu'ils nous aident à poursuivre notre œuvre.

Le Grand Chancelier,

J. MOSSAZ.

Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences de l'A. M. I.

Grande Loge de Bolivie, à La Paz

Grand Maître	T. . Ill. . Fr. .	Federico Martins (réélu).
G. . M. . adj.		William A. Pickwood (réélu).
Dép. G. . M. .		Gabriel Palenque.
1 ^{er} G. . Surv. .		Anselmo Lopez Hidalgo.
2 ^{me} G. . Surv. .		Frank Ed. Fawcett.
G. . Secrétaire général		Carlos Montes.
G. . Trésorier		Mauricio Gugenheim.

Grande Loge de la République Argentine, à Buenos-Aires Exercice 1936-1937

Grand Maître (1936-1939)	T. . Ill. . Fr. .	Ricardo Carrasco.
Pro G. . M. .		Luis San Luis.
1 ^{er} G. . Surv. .		Domingo Sanfeliú.
2 ^{me} G. . Surv. .		Juan B. Abelló.
G. . Secrétaire général		Pedro A. Rome.
G. . Trésorier		Manuel Lobrando.

Grande Loge de France, à Paris

Grand Maître	T. . Ill. . Fr. .	Louis Doignon.
GG. . MM. . adj.		Georges Chadirat.
		Fernand Varache.
G. . Secrétaire		René Ledoux.
G. . Trésorier		André Guillemain.

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

LE CONVENT DE PRAGUE

Notes et Impressions

Le Convent de 1936 est un succès qu'il importe d'inscrire à l'actif de l'A. M. I. Les Obédiences membres n'y furent sans doute pas représentées en aussi grand nombre qu'aux congrès précédents, mais les conditions économiques et les restrictions que la plupart des pays d'Europe ont adoptées quant à la sortie de l'argent sont telles, que la présence à Prague des délégués de dix-huit Puissances maçonniques — appartenant à dix-sept nations — est un résultat qui réjouira les plus pessimistes.

La Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie, chargée de l'organisation de ces grandes assises maçonniques, s'est acquittée de cette tâche de manière à mériter nos plus chaleureux éloges. Aménagement des locaux, cérémonies et réceptions, agapes fraternelles, excursions, tout fut préparé avec le soin le plus attentif, aussi, les délégués emportèrent-ils de ces quelques journées passées au milieu de leurs Fr. tchécoslovaques un souvenir ineffaçable.

Les séances du Convent se tinrent dans l'un des deux grands Temples de la nouvelle résidence de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie, rue Divisova n° 5 (Prague-Smichov). L'ancien local de la rue Dittrichova, étant devenu insuffisant pour abriter cette jeune Obédience qui voit augmenter le nombre de ses Loges et de ses membres alors que les effectifs de tant de ses aînées restent stationnaires ou diminuent fâcheusement, la Franc-Maçonnerie tchécoslovaque a dû chercher un home mieux approprié aux exigences de son rapide développement. Grâce à l'intervention d'un Fr. dévoué, elle a loué à la rue Divisova un bel immeuble appartenant à une compagnie industrielle qui l'occupait jusque là. L'intérieur fut transformé, aménagé, décoré, meublé par des architectes et artistes appartenant à la G. L., qu'il faut féliciter

du bon goût et du sens pratique qui présidèrent à ces installations, comme à la distribution des locaux. Au premier étage se trouvent les bureaux des Grands Officiers, une salle de lecture et une salle de réunion pour le Grand Comité. Le deuxième est réservé aux salles privées destinées aux séances de Coll., d'Off., ou de Commissions des LL., de Prague et aux archives. Enfin, le troisième étage comprend deux Temples spacieux et une salle de conférence ou de lecture. Une porte de communication conduit à l'immeuble contigu où sont réunies, sur le même palier, une salle de banquets, des salles d'attente et un bar-restaurant. Ces nouveaux locaux, inaugurés avec solennité le 16 mai dernier, sont, non seulement vastes et confortables, mais conçus avec art; la décoration, l'élégance de leurs lignes, le mobilier, confirment l'excellente réputation que les artistes décorateurs et architectes tchèques se sont acquise. Le confort le plus moderne est ici synonyme de beauté et non de sécheresse. La Grande Loge Nationale peut, à bon droit, être fière de sa nouvelle installation et reconnaissante que les FF. aient su, en l'embellissant, rendre sa maison aussi accueillante.

Le T. C. Fr. Lew Schwarz, le distingué et sympathique Grand Secrétaire de la Grande Loge, mérite une mention toute spéciale pour le soin qu'il a apporté à la préparation des salles réservées aux travaux. Une rapide inspection faite la veille de l'ouverture du Convent par le soussigné, lui permit d'apprécier, une fois de plus, la bonne volonté, le dévouement inlassable, de cet excellent Fr. et ami dont l'obligeance, mise sans cesse à contribution, nous fut précieuse avant et pendant le Convent.

Le Comité Exécutif commença ses travaux le mercredi 26 août au matin. Le T. Ill. G. M. K. Weigner, en termes simples mais cordiaux, souhaita la bienvenue à ses hôtes et céda le maillot au T. Ill. Fr. Constant Pierre, président du Comité de l'A. M. I.

Un déjeuner, offert au Comité Exécutif par le G. M., eut lieu à midi au restaurant Manès, situé sur la rive droite de la Vltava d'où l'on peut contempler à loisir l'admirable silhouette de la cathédrale St. Guy dont les flèches s'élancent au-dessus des palais de Hradcany dominant eux-mêmes les beaux édifices, les dômes, tours et clochers de la Mala Strana. Le spectacle qui s'offre à nos yeux compense heureusement l'affligeante laideur de l'immeuble Manès, au crépissage d'un blanc crû qui accentue encore l'architecture ultra-moderne, rigide et froide, que l'on regrette de voir s'élever en ce lieu. Construit par et pour des artistes, ce restaurant doit être un péché de jeunesse que l'on maintient là sans doute afin d'éviter qu'il en soit commis d'autres. Toutefois, le paysage que l'on admire du haut des terrasses ou à travers les vastes baies, fait bien vite oublier l'aspect de la construction et le charme des amitiés nées ou renouées en l'espace

de quelques heures eut tôt fait de réchauffer moralement l'atmosphère de ces locaux peu propices à l'intimité.

Le soir nous prenions part à une agape fraternelle offerte par la Grande Loge « Lessing zu den drei Ringen » à laquelle les représentants de la Grande Loge Nationale étaient également conviés. Le G. M., retenu loin de Prague, fut remplacé par le T. Ill. Fr. Dr. Katz qui, dans une spirituelle et fort aimable allocution, souhaita la bienvenue à ses hôtes en les assurant de toute la frat. sympathie que la Grande Loge « Lessing » voue à l'A. M. I. et à ses représentants.

Le Convent s'ouvrait le lendemain, vendredi 28 août, à 10 heures du matin. L'ouverture rituelle des travaux eut lieu sous la présidence du T. Ill. Fr. Pierre, président du Comité Exécutif. On procéda tout d'abord à la nomination du Bureau du Convent. Cette première séance, levée à midi, fut suivie d'un déjeuner en commun au restaurant Urban, endroit confortable, coquet, propre aux confidences où, grâce à l'initiative du Fr. Kosé (G. L. Nat.), les discours furent remplacés par une esquisse que chacun des chefs de délégation fit sur la situation de la Franc-Maçonnerie dans les divers pays représentés. L'heure passée ainsi, très près les uns des autres et étroitement unis par la plus parfaite fraternité, revêtant un caractère d'intimité, fut parmi les plus émouvantes.

Mais, le travail reprend à 15 h. déjà, pour être suspendu à 18 h. Un diner a lieu au restaurant Nebozizek situé sur le flanc de la colline du Petrjin. On s'y rend soit par un sentier-promenade qui serpente dans les jardins, soit par un funiculaire. De la terrasse, la vue s'étend sur la ville ; ses lumières tendent dans le ciel nocturne un voile de gaze rose et mauve où scintillent, ainsi que des pierreries, la multitude des enseignes lumineuses. Sous le feu des projecteurs, la Tour de l'Hôtel de Ville, les clochers et la flèche de N. D. de Tyn, le dôme de St. Nicolas, émergent de cette brume colorée en silhouettes de rêve, tandis qu'à nos pieds, la lune se mire dans le calme courant de la Vltava.

Il est tard lorsque nous redescendons la colline. C'est l'heure exquise où il fait bon déambuler, flâner, dans les ruelles étroites, les voies tortueuses de la Ville Mineure, la Mala Strana, où, sans grands frais d'imagination, on croirait vivre le lointain passé de cette cité dont les vieilles pierres nous content, avec une rare éloquence, la passionnante histoire. Sous la conduite du Fr. Kaderavek, le plus aimable des cicerones, le plus érudit peut-être, quelques-uns d'entre nous s'en vont déguster, en l'accompagnant de quelques spécialités culinaires tchèques, le délicieux vin blanc de Bohême, cousin germain de ceux du Rhin et de la Moselle, à la célèbre « Vinarva » de Binder, place de l'Hôtel de Ville, authentique taverne des temps anciens.

Le travail se poursuit le lendemain, 29 août, de 9 h. à 11 h. 30. Déjeuner au restaurant Cernem Pivlice à midi $\frac{1}{2}$ et séance de 15 h. 30 à 18 heures. A 18 h. 30, nous assistons à la Tenue solennelle organisée par la Grande Loge « Lessing zu den drei Ringen » en l'honneur des délégués de l'A. M. I. et des FF. . étrangers réunis à Prague à l'occasion du Convent de la Ligue Universelle des Francs-Maçons. Très belle séance rituelle présidée par le T. . Ill. . Fr. . Dr. Katz, G. . M. . d'honneur, qui eut pour l'A. M. I., pour la Ligue, comme pour toutes les Francs-Maçonneries, des paroles empreintes de concorde et d'amitié et qui, en exhortant les FF. .-MM. . de l'univers à l'enthousiasme, exalta leur foi en notre idéal humanitaire.

La Grande Loge « Lessing » avait convié ses invités à un dîner où régna l'entente maçonnique la plus cordiale et où chacun put s'assurer *de visu* des excellentes relations qui existent entre les deux Grandes Loges exerçant leur juridiction sur les LL. . de Tchécoslovaquie. Les délégués de l'A. M. I. et les membres de la L. U. F. se trouvèrent pour la première fois côte à côte, au Temple d'abord, à table ensuite, et nous nous sommes pris à penser que cette coïncidence, qui réunissait les deux Convents à ce même moment dans le même orient, ne pourrait avoir que d'heureux résultats. Les préventions, les malentendus qui tinrent ces organisations éloignées — par excès de zèle souvent — ne tarderaient pas à être oubliées, sans crainte de les voir réapparaître, si l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître nous était souvent offerte, comme ce fut le cas à Prague. Les voies sur lesquelles cheminent l'A. M. I. et la L. U. F. sont différentes; les moyens d'arriver au but sont naturellement dissemblables, mais l'idéal à poursuivre est identique et les efforts à faire en vue de s'en rapprocher le plus possible convergent. Chacune dans sa sphère, ces organisations doivent travailler en n'ayant pour seul objectif que l'avènement d'une vraie frat. . maçonnique, sauvegarde de la Paix.

Le T. . Ill. . Fr. . Gertsch, de la Grande Loge Espagnole, qui, de Barcelone, avait fait en 9 heures le voyage en avion, assistait à la Tenue solennelle et prit part à cette agape où chacun l'entoura, tant pour le féliciter que pour s'enquérir de la situation des Francs-Maçons dans cette malheureuse Espagne en proie aux horreurs de la guerre civile.

Le dimanche 30 août ne fut un jour de repos que pour les congressistes, car les FF. . tchèques, toujours sur la brèche, s'ingénierent à satisfaire les plus difficiles d'entre nous et s'en acquittèrent à merveille. La journée fut consacrée à une excursion. Devant l'hôtel Alcron, siège de presque tous les délégués dont, en passant, nous tenons à louer le confort et, surtout, la complaisance, l'affabilité du Fr. . directeur, un confortable autocar nous attendait dès 8 heures pour nous emmener (au nombre de

60 environ) à Kutna Hora, ancienne cité du territoire minier d'où elle tire son nom, Kutna Hora signifiant, en tchèque, « Montagne minière ». Ville historique, seconde de la Bohême après Prague, l'on y rencontre beaucoup de monuments qui datent de plusieurs siècles et ses mines d'argent en firent déjà au moyen âge une grande localité. Les rois de Bohême tiraient de gros revenus personnels de cette montagne minière et les consacraient à l'embellissement de Prague. C'est là qu'ils frappaient monnaie et l'on voit encore, dans la cour du château royal, dite cour italienne, les bâtiments où se faisaient, sous la direction de médailleurs florentins, les « gros de Bohême » bien connus des numismates. Kutna Hora, de styles gothique et Renaissance, a conservé son cachet ; sa splendeur ayant disparu dès le milieu du xiv^e siècle, elle n'a été que peu touchée par le genre baroque qui apparaît fréquemment en d'autres endroits, à Prague en particulier. Nous voudrions pouvoir transcrire ici les impressions recueillies au cours des visites faites aux différents édifices de cette charmante cité : le Palais royal, par exemple, où le maire nous reçut officiellement et que nous parcourûmes sous la conduite d'un membre de la municipalité qui sut nous faire admirer les trésors d'art auxquels cette construction, à l'architecture si parfaite, sert de digne écrin ; la Fontaine monumentale, de style gothique, qui orne la place centrale ; l'Eglise St. Jacques ; celle de la Trinité. La Basilique de Sainte-Barbe dont le puissant profil domine le paysage et retient longuement l'attention, demanderait, à elle seule, une description qui dépasserait le cadre de notre Revue ; nous devons malheureusement nous borner à dire que cet édifice, commencé en 1380 — par le célèbre maître Pierre le Parleur, peut-être — situé au-dessus d'une dépression de terrain en forme d'hémicycle, présente, avec ses arcs-boutants, une silhouette à la fois gracieuse et austère que celui qui l'a contemplée ne peut oublier.

Puis, nous quittons Kutna Hora pour nous rendre à Ceslav où un excellent déjeuner nous attend ; mais un léger détour nous permet d'admirer auparavant les vastes proportions de l'Eglise de Sedlec dont le style gothique sert d'élément et de support au genre baroque. A côté, dans le cimetière, s'élève une chapelle qu'un moine, à l'esprit macabre autant qu'ingénieux, transforma en ossuaire. Les autels, les crucifix, les lustres, tous les accessoires destinés au culte sont faits de crânes, de tibias, de vertèbres, etc. Curieuse inspiration ! Bizarre manifestation de la foi qui ne laisse pas d'impressionner et de faire penser au « Vanitas vanitatum » ! Puis, nous visitons encore le château Auersberg, à Zebý, très belle demeure féodale qui abrite des collections d'une grande richesse. Après nous être restaurés à Ceslav, la caravane repart à travers le pays de Bohême. A Zehudice, magnifique domaine, le conservateur nous accueille dans la Cour du château. Durant une heure,

nous errons dans le parc où toutes les variétés d'arbres et d'arbustes susceptibles d'être cultivées en ces régions, sont représentées. C'est là que nous voyons un troupeau de 60 cerfs blancs, la seule harde de cette espèce vivant en Europe. Au soleil couchant, nous quittons ce lieu charmant pour filer rapidement, non sans nous arrêter pour prendre une légère collation en un château dont le nom m'échappe. Nous partons à la nuit tombante et nous roulons, phares allumés, vers Podiebrad, dernière station, où un souper froid nous est servi au grand restaurant de l'établissement balnéaire; puis nous rentrons à Prague, fatigués, mais enchantés d'une journée si riche en impressions et en souvenirs.

La clôture du Convent eut lieu le lundi 31 août. La séance rituelle se déroula dans le grand Temple de la rue Divisova en présence d'un nombre imposant de Maçons des deux Obédiences tchécoslovaques. Déjeuner au restaurant Barrandow, à quelques kilomètres de la capitale, sur les bords de la Vltava, bien connu pour ses terrasses en étages dominant la moraine en forme d'hémicycle, creusée par le savant français Barrande dont les fouilles enrichirent la paléontologie et dont le grand établissement porte le nom. Ce restaurant très moderne, bien que seul en cet endroit, ne détonne pas comme son sosie du quai Manès, à Prague; un peu plus haut se trouve la grande entreprise de films cinématographiques que quelques-uns de nos amis visitèrent avec le plus vif intérêt.

Puis, c'est le départ; les groupes se séparent. Les adieux ou plutôt les « au revoir » s'échangent. Une certaine mélancolie nous étreint au moment de quitter des amis si chers, avec lesquels nous venons de vivre des jours heureux qui font des délégués aux Convents de l'A. M. I. de grands privilégiés, ayant ressenti plus intensément que leurs FF. les bienfaits de la fraternité maçonnique et s'en retournant dans leur patrie convaincus qu'il ne doit y avoir ni barrières entre les peuples, ni frontières entre les hommes de bonne volonté.

J. MOSSAZ.

LA SITUATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE SUISSE

Les lecteurs du « Bulletin » savent de quel danger la Grande Loge Suisse Alpina est menacée. Par le « Bulletin » n° 48 (page 467) ils ont eu connaissance de l'initiative lancée par des groupements fascistes et ultra-nationalistes réclamant l'introduction, dans la Constitution fédérale, d'une clause qui interdirait la Franc-Maçonnerie sur tout le territoire de la Confédération. On sait également qu'à la suite des procédés incorrects employés par les

initiants pour recueillir les signatures nécessaires, une revision entraîna l'invalidation d'un si grand nombre d'entre elles qu'on put croire un moment que le quorum de 50.000 ne serait pas atteint.

Nous avons annoncé que les Chambres fédérales se prononceraient sur ce projet dans leur session de septembre, mais cette discussion vient d'être renvoyée à plus tard.

Au cours des deux ans écoulés depuis la présentation de ce projet liberticide, véritable attentat contre la démocratie, les groupes d'extrême-droite, qui rêvaient de torpiller la liberté d'association garantie par la Constitution, ont perdu du terrain et les Francs-Maçons suisses envisagent avec plus de confiance le résultat du verdict que le peuple sera bientôt appelé à rendre à leur sujet. En effet, dans les rangs fascistes et nazistes (qu'ils s'intitulent : front national, Action helvétique, parti fasciste, etc.), des personnages tarés, des repris de justice, des espions ou agents salariés de Puissances étrangères ont été démasqués, déferés à divers tribunaux dont les arrêts révélèrent à la population les dessous peu reluisants de ces organisations.

Les animateurs de la campagne antimaçonnique viennent de recevoir un sérieux coup de massue. En effet, le Conseil fédéral qui — disons-le en passant — ne compte aucun Franc-Maçon dans son sein, mais auquel appartient, par contre, le chef incoutesté du parti catholique suisse, Monsieur le Conseiller Motta, a rendu public le rapport qu'il a présenté, le 4 septembre dernier, à l'Assemblée fédérale (Conseil National et Conseil des Etats) sur cette importante question qui porte non seulement atteinte à la Franc-Maçonnerie, mais, comme nous le disons plus haut, à l'une des libertés fondamentales de la démocratie : le droit d'association.

Nous extrayons de ce message les passages suivants qui, nous le pensons, intéresseront particulièrement nos lecteurs. Ils pourront en faire un usage utile pour défendre la Franc-Maçonnerie dans leur propre pays car nous croyons que c'est la première fois que le gouvernement d'une nation se prononce officiellement, après enquête et en parfaite connaissance de cause, sur des accusations portées depuis si longtemps et avec la plus entière mauvaise foi contre notre Ordre.

EXTRAITS DU RAPPORT

.....

Un des moindres reproches qu'on lui adresse (*à la F.M., réd.*) est de *ne pas être démocratique* parce que les cotisations payées par ses membres sont trop élevées pour être à la portée de toutes les classes de la population et parce que son organisation hiérarchique (grades et titres) blesse notre sentiment démocratique. Il est superflu de s'attacher à démontrer que ces institutions de

pure forme ne mettent, en aucune manière, la démocratie en péril. La question serait plus inquiétante si la Franc-Maçonnerie entendait s'opposer au principe même de la démocratie et à la constitution démocratique de l'Etat. Mais ce n'est pas là ce qu'on lui reproche.

.....

Rien, à notre connaissance, ne nous permet de dire que les Francs-Maçons sont, dans notre pays, de moins bons patriotes que les autres Suisses. Nous n'avons absolument rien trouvé non plus qui vienne étayer l'affirmation selon laquelle la Loge serait un foyer révolutionnaire. Les adversaires de la Franc-Maçonnerie eux-mêmes ont été incapables de nous fournir quoi que ce soit à ce sujet. Ils se bornent à de simples affirmations ou présomptions, ne se réfèrent à aucun fait déterminé qui pourrait constituer le point de départ de recherches précises, mais en restent uniquement à des généralités. Les fins et les tâches du programme de la Franc-Maçonnerie ne permettent pas non plus de conclure à un mouvement d'agitation dirigé contre notre Etat; en effet, elles ne sont nullement contraires aux dispositions de la Constitution fédérale. Et, en fait, nous avons pu constater, dans ce qui nous est parvenu des conférences faites aux Loges, un esprit parfaitement patriotique et suisse.

.....

Sur le terrain international, l'Alpina s'est engagée, dans une certaine mesure, en adhérant à l'Alliance Maçonnique Internationale (A. M. I.) dont le siège central est à Genève depuis 1921. Cette Alliance a remplacé le Bureau international des relations maçonniques que l'Alpina entretenait de 1903 à 1921 à Neuchâtel. Selon ses statuts, l'Alliance Maçonnique Internationale tend à maintenir les relations existant entre les associations francs-maçonniques et à en créer de nouvelles. En font partie, à côté de l'Alpina: le Grand Orient et les Grandes Loges de France, les Grands Orients de Belgique, Italie, Portugal et Turquie, les Grandes Loges de Bulgarie, Espagne, Luxembourg et Vienne; les Grandes Loges anglaises, allemandes et américaines sont restées en dehors de cette Alliance. Mais toute immixtion dans les affaires internes des autres sociétés est interdite au Bureau international et à toute société franc-maçonnique. L'indépendance entre les différentes associations est donc affirmée une fois de plus. Les sociétés sont invitées à échanger leur programme de travail afin de coordonner les diverses initiatives. Le Bureau central joue un rôle d'intermédiaire. Il procède à l'échange des programmes, revues, catalogues et rapports annuels, dirige la bibliothèque et les archives et prépare les congrès internationaux de Francs-Maçons. Il publie un annuaire, sorte de liste des autorités francs-maçon-

niques, et un bulletin. L'organe suprême de cette association est le convent international dans lequel chaque société dispose d'une voix. Sa compétence est limitée aux questions intéressant l'alliance elle-même. Les décisions se prennent à la majorité simple des sociétés. Les votes sur l'admission ou l'exclusion d'une société doivent réunir les deux tiers des associations représentées. Au surplus, le convent décide lui-même des conditions de validité de ses propres décisions. On ne trouve pas de dispositions plus précises sur la compétence du convent en ce qui concerne les décisions à prendre et l'obligation pour les membres de se conformer à ces décisions. Cependant, les procès-verbaux ne contiennent, dans la mesure où nous avons pu les consulter, rien qui puisse donner lieu à des observations inquiétantes. La possibilité accordée aux membres de se retirer en tout temps constitue une importante garantie.

.....

Enfin, il serait faux de prétendre qu'en Suisse, la Franc-Maçonnerie de Saint-Jean est dirigée par la Franc-Maçonnerie des hauts grades. Chaque Maçon des hauts grades doit, il est vrai, appartenir à une Loge de Saint-Jean, mais les statuts de l'Alpina lui interdisent expressément d'occuper, de ce fait, une situation privilégiée dans la Loge bleue. Les Maçons des hauts grades ne peuvent recevoir aucun titre ou charge, abstraction faite du grade de Maître. De plus, ils sont en infime minorité et leur influence sur les Loges bleues se trouve donc fortement réduite.

... En résumé, on peut dire que, d'après la documentation dont nous disposons, la Grande Loge Alpina n'apparaît pas, d'après ses statuts, ses rapports avec d'autres associations, son attitude effective, comme un groupement hostile à l'Etat. Par contre, on peut constater qu'au cours des ans, elle a accompli de fort bonnes choses en matière d'utilité publique et de bienfaisance.

— D'après un relevé détaillé établi par l'Alpina, six millions ont été consacrés par les Loges suisses à des fins de bienfaisance au cours de ces 25 dernières années.

... Le reproche de dépendre des pouvoirs étrangers à la Suisse et de diriger la politique suisse selon les instructions de ceux-ci s'adresse avant tout à la Franc-Maçonnerie des hauts grades. Qu'en est-il en réalité? Le fait que des sociétés dont l'activité s'exerce en Suisse tirent leur existence de sociétés étrangères et collaborent avec celles-ci ne suffit pas, à lui seul, à les faire considérer comme indésirables.

.....

L'Action helvétique s'en prend surtout à la promesse suivante, faite par l'Apprenti lors de son admission dans la Loge :

« Je promets de remplir mes devoirs envers la famille, la patrie, l'humanité; de respecter toute conviction non contraire à la morale et à l'amour du prochain; de travailler à mon propre perfectionnement; de persévérer sans relâche dans la recherche de la vérité et de la justice ». D'après l'Action helvétique, cette promesse serait tout spécialement incompatible avec le serment prêté par la troupe. Nous ne pouvons partager cette manière de voir : la promesse franc-maçonnique exige du Franc-Maçon l'engagement de remplir ses devoirs envers la patrie, sans faire aucunement mention d'une obligation d'obéissance à l'égard des chefs de la Loge.

..... on reproche à la Franc-Maçonnerie d'avoir donné naissance au *bolchévisme* et de l'avoir appuyé; celui-ci serait un rejeton spirituel de l'humanité libérale prêchée par la Franc-Maçonnerie. On ne prétend pas toutefois que la Franc-Maçonnerie vise sciemment à ce but.

..... Il s'ensuit donc qu'aujourd'hui la Franc-Maçonnerie, loin d'encourager le bolchévisme, s'est au contraire déclarée son adversaire. Qu'il suffise de rappeler à ce propos que, dès ses débuts, la Russie des Soviets a rigoureusement interdit la Franc-Maçonnerie. On ne saurait tirer de ce fait un argument en faveur de l'interdiction de cette association.

..... L'Eglise, et tout spécialement l'Eglise catholique, reproche vivement à la Franc-Maçonnerie d'être irréligieuse et même *hostile à la religion*. Y a-t-il là un motif d'interdire la Maçonnerie? La première question à résoudre est de savoir si la Franc-Maçonnerie porte atteinte à la liberté de conscience et de croyance. Dans la négative, il importerait de décider s'il y a lieu néanmoins de l'interdire.

La liberté de croyance et de conscience garantie par l'article 49 de la Constitution fédérale est le droit que chacun a à l'égard de l'Etat de ne subir aucune contrainte en matière de convictions religieuses (Burckhardt, « Kommentar », p. 442). Il n'en dérive donc aucune interdiction pour les hommes sans religion de former une association. Au contraire, la liberté de croyance et de conscience leur confère ce droit dans les limites compatibles avec les bonnes mœurs, l'ordre public et le maintien de la paix entre les membres des diverses communautés religieuses.

.....

La Constitution fédérale n'entend pas garantir à certaines églises le droit de s'épanouir, sans rencontrer aucune entrave, ni obliger les individus à s'affilier à une église chrétienne ou à une religion quelle qu'elle soit. Elle prétend, au contraire, ne produire qu'un effet négatif, c'est-à-dire empêcher une contrainte quelconque de s'exercer en matière religieuse parce que la foi est une question d'ordre interne et non de contrainte extérieure.

La garantie constitutionnelle (art. 50) du libre exercice des cultes dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs s'inspire des mêmes principes. Les statuts de la Franc-Maçonnerie ne portent atteinte ni à l'une, ni à l'autre de ces garanties constitutionnelles. Mais les adversaires font valoir que c'est là une apparence et que la réalité est tout autre. En fait, la Franc-Maçonnerie serait un adversaire déclaré de toute croyance religieuse, notamment du christianisme. A quoi l'on peut répondre qu'une association hostile à la religion ne viole pas la liberté de conscience et de croyance tant qu'elle ne se comporte pas de manière à troubler la paix religieuse. La simple atteinte portée aux sentiments religieux d'autrui ne peut donner à l'Etat le droit d'intervenir, en vertu des articles 49 et suivants de la Constitution fédérale, que si les préceptes et les institutions du culte sont l'objet d'attaques publiques, incompatibles avec le respect dû aux convictions d'autrui (Burckhardt, p. 445). Mais rien n'établit d'une manière positive que la Franc-Maçonnerie outre passe d'une manière ou d'une autre les limites tracées par la Constitution fédérale. Nous n'avons rien pu non plus relever à ce sujet dans les procès-verbaux et autres documents dont on nous a donné connaissance. A notre avis, la preuve d'une violation de la liberté de croyance et de conscience n'a donc pas été apportée.

.....

Examinons encore si les Francs-Maçons au service de la Confédération, des cantons et des communes abusent, sous une forme ou sous une autre, de leur position, en faveur de Frères ou de la Loge dans son ensemble. Nous pouvons dire à ce propos, contrairement à ce que l'on prétend souvent, que nous n'avons trouvé nulle part formulée l'obligation de pratiquer des actes de favoritisme de ce genre-là. Et, en fait, nous n'en connaissons pas non plus. Si quelque chose de positif nous parvenait à ce sujet, nous ne manquerions cependant pas de prendre de rigoureuses mesures pour tirer la chose parfaitement au clair, frapper les coupables et empêcher de pareils faits de se renouveler. Nous considérons, en effet, comme un de nos devoirs les plus sacrés de faire régner les principes traditionnels d'incorruptibilité, d'impartialité et de probité; c'est pourquoi nous sommes heureux d'être informés de tout ce qui peut porter atteinte à ces principes. Par contre, nous devons nous opposer de la manière la plus formelle à ce que l'on avance, sans aucune base sérieuse et souvent avec légèreté, et répande dans le public des bruits de nature à porter non seulement un grave préjudice au corps des fonctionnaires, mais encore à ébranler, sans motif, la confiance en l'administration et en l'Etat lui-même.

.....

Il y a longtemps que l'on discute ce que signifie le terme de « société secrète ». Rentrent certainement sous cette dénomination les sociétés dont l'existence, les statuts, les buts, l'activité, la composition et tous autres caractères essentiels demeurent secrets. Mais l'on se demande aussi s'il suffit du mystère enveloppant l'un de ces éléments pour faire de la société une société secrète. Nous n'avons cependant pas à trancher cette question ici. Tout ce que nous avons à décider, c'est si le mystère dans lequel se voile la Franc-Maçonnerie peut être toléré ou non. On peut admettre ici comme établi que la Franc-Maçonnerie n'est pas une société secrète, c'est-à-dire une société qui cherche à cacher son existence.

.....

Les listes des membres, en particulier, sont tenues secrètes dans toute la mesure du possible. L'Apprenti doit aussi promettre solennellement de garder une discrétion absolue sur ce qui se passe à l'intérieur de la Loge. Tout cela n'est certainement pas contraire au droit en vigueur. Y a-t-il lieu cependant d'en prendre ombrage?

Certainement non pour ce qui est du mystère enveloppant les rites et les usages. Les adversaires de la Franc-Maçonnerie eux-mêmes ne prétendent pas y découvrir quelque chose d'illicite ou de dangereux pour l'Etat. Tout ce que l'on a prétendu dévoiler à ce sujet s'est toujours révélé une véritable tromperie. Ce fut le cas notamment de l'affaire Leo Taxil au congrès antimaçonnique de Trente en 1895 auquel le grand public d'alors voua une attention passionnée. On peut parfaitement admettre d'ailleurs que cette discrétion est nécessaire et qu'elle préserve de la moquerie certains usages difficilement compréhensibles pour les profanes. En outre, il faut reconnaître que tout le rituel sur lequel est basée la Franc-Maçonnerie perdrait toute signification si le secret venait à être relevé.

Les signes de reconnaissance ne sont, au fond, qu'une conséquence logique du secret gardé sur l'appartenance à la Franc-Maçonnerie. Le secret prescrit à leur égard n'a donc aucune signification par lui-même.

.....

Nous avons terminé ainsi l'examen des principaux griefs exprimés contre la Franc-Maçonnerie. Ainsi qu'on l'a vu, les uns sont mal fondés et les autres ne sont pas assez graves pour justifier l'insertion dans la Constitution fédérale d'une disposition spéciale interdisant la Franc-Maçonnerie.

.....

CONCLUSION

En résumé, nous pouvons dire qu'à notre connaissance, rien n'établit que la Franc-Maçonnerie et les autres sociétés nommément énumérées ou directement désignées par l'initiative soient illicites, dangereuses pour l'Etat ou contraires aux mœurs. En tout cas, l'abondante documentation que nous avons pu obtenir ne nous a pas apporté une preuve positive du contraire. De leur côté, les auteurs de l'initiative ne l'ont pas fournie non plus. Il est évident que l'on ne peut pas exiger des preuves strictes dans un domaine où l'on a affaire à des sociétés qui, dans toute la mesure du possible, cherchent à garder au moins secrète la liste de leurs membres. Pour pouvoir introduire, à bon droit, dans la Constitution fédérale, une interdiction spéciale, il aurait suffi d'établir certains faits constituant des indices graves et selon lesquels ces associations, par le but qu'elles poursuivent réellement ou par les moyens qu'elles emploient, violent l'esprit et la lettre de l'article 56 de la Constitution. Mais il n'a pas été possible non plus d'établir aucun de ces faits. Il ressort, au contraire, des statuts que nous avons pu nous procurer, que toutes ces associations n'ont rien de contraire à la Constitution dans les tâches qu'elles se proposent de remplir. Les expériences faites jusqu'à maintenant par les autorités n'aboutissent pas à une conclusion contraire. Si l'interdiction réclamée par l'initiative était inscrite dans la Constitution, on aurait par conséquent abouti à restreindre la liberté d'association garantie par l'article 56. Le Conseil fédéral ne saurait, aujourd'hui encore, envisager pareille mesure. A vrai dire, les circonstances actuelles ne sont plus celles d'autrefois; à une époque où les conditions politiques, sociales et économiques sont aussi tendues qu'elles le sont aujourd'hui, il n'est plus possible d'autoriser bien des choses qui auraient paru absolument inoffensives il y a quelques années. Mais faut-il vraiment aller jusqu'à tracer à la liberté d'association d'autres limites plus étroites? Ainsi que nous l'avons vu, au début du présent rapport, l'article 56 de la Constitution fédérale, dans sa teneur actuelle, permet de tenir compte du nouvel état de choses. Son origine remonte, en effet, à des temps également troublés, où, sous l'influence des nombreux réfugiés politiques des Etats voisins, les sociétés secrètes pouvaient être la cause de difficultés plus nombreuses que ce n'est le cas de nos jours. Et malgré cela, il ne fut point question alors d'interdire les sociétés qui nous occupent aujourd'hui. C'est pourquoi les normes fixées par la Constitution — association illicite ou dangereuse pour l'Etat — suffirent encore entièrement. Mais il ne faut pas oublier qu'une société absolument inoffensive en temps normaux, peut devenir dangereuse pour l'Etat dans d'autres circonstances. A notre avis, même en s'inspirant de la sévérité que dictent les circonstances actuelles,

on doit reconnaître que les sociétés visées par la demande d'initiative ne tombent pas sous le coup de l'interdiction. D'ailleurs, on pourrait se demander aussi ce qu'il y aurait vraiment à gagner d'une interdiction. L'adjonction que la demande d'initiative entend apporter à l'article 56 ne se justifie donc pas. Mais cela ne signifie nullement qu'en se prononçant contre cette interdiction spéciale, le Conseil fédéral ne puisse pas néanmoins poursuivre la dissolution de l'une ou l'autre de ces sociétés, s'il venait à être prouvé, par des faits, qu'elles sont dangereuses pour l'Etat.

Par ces motifs, nous vous *proposons*

de décider, en vertu des articles 8 et suivants de la loi fédérale du 27 janvier 1892 concernant le mode de procéder pour les demandes d'initiative populaire et les votations relatives à la révision de la Constitution fédérale, de rejeter la demande d'initiative tendant à interdire les sociétés de Francs-Maçons et les Loges, les Odd Fellows, la société philanthropique Union et les associations affiliées ou similaires (addition à l'article 56 de la Constitution fédérale) et de la soumettre à la votation du peuple et des cantons, en en proposant le rejet sans présenter de contre-projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 4 septembre 1936.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération, MEYER,

Le chancelier de la Confédération, G. BOVET.

Ces quelques citations ne nous paraissent pas appeler de commentaires. Elles sont tirées d'une brochure de 45 pages au long desquelles le Conseil fédéral développe de façon détaillée les raisons qui l'ont amené à cette conclusion. Cela prouve qu'il a examiné avec soin les arguments avancés contre nous et les pièces versées au dossier par les deux parties.

Nous manquons malheureusement de la place nécessaire pour multiplier les emprunts que l'on aurait pu faire à ce Rapport qui constitue un document de la plus haute valeur, tant par l'autorité dont il émane que par l'objectivité avec laquelle il a été établi, objectivité qui fait grand honneur au Gouvernement fédéral, comme à la Suisse, pays de liberté.

J. MOSSAZ.

LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

L'Espagne est depuis plus de quatre mois le théâtre d'une effroyable tragédie. Des conceptions politiques, sociales et religieuses, absolument différentes, ont engendré, en s'affrontant, une guerre civile qui a pris des proportions gigantesques. Bien que, dans un camp comme dans l'autre, les belligérants soient enfants d'une même nation, ils n'en représentent pas moins deux peuples qui ne se sont jamais ni compris, ni pénétrés et qui se sont lancés dans cette horrible mêlée, que l'on doit considérer comme l'aboutissement d'une lutte parvenue à son paroxysme, se poursuivant depuis des siècles : l'Espagne de l'Inquisition contre l'Espagne démocratique, aspirant au progrès et à la liberté. D'un côté, il y a l'Eglise romaine, intolérante, exerçant sa toute puissance par la terreur de l'« au delà » sur une population superstitieuse qu'elle maintient dans l'ignorance, alliée au militarisme prétorien et à une ploutocratie se refusant à toute réforme qui menacerait ses privilèges ; de l'autre, la masse libérale, composée de bourgeois, d'écrivains, de professeurs, de médecins, d'avocats, épris d'indépendance, rêvant d'une vie égalitaire, progressive, plus humaine en un mot, favorisant l'évolution rationnelle des institutions et des citoyens.

On a accusé le gouvernement espagnol, légalement élu, de s'être rallié au communisme. Nous ne sommes ni qualifiés, ni assez objectivement documentés pour commenter cette accusation et le « Bulletin » de l'A. M. I. n'ouvrirait sans doute pas ses colonnes à ce sujet, ce en quoi nous lui donnons raison car la Franc-Maçonnerie ne doit pas s'immiscer dans les conflits des partis politiques, dans lesquels elle perdrait sa dignité morale. Mais il convient de signaler certains faits propres à éclairer l'opinion — celle des Francs-Maçons en premier lieu — faussée par les informations tendancieuses de la presse profane qui s'évertue à mettre au seul compte des milices antifascistes les atrocités commises, ne soufflant mot — sinon pour les excuser — de celles auxquelles se livrent les troupes rebelles.

Les quelques informations qui vont suivre nous sont parvenues par des voies diverses. Nous avons écarté volontairement celles qui nous ont paru invraisemblables ou, du moins, tellement incroyables que nous avons préféré attendre d'en recevoir confirmation pour leur accorder une place dans un autre article. Nous tenons en tout cas comme certain que les insurgés ont fusillé, pour le seul motif qu'ils appartenaient à la Franc-Maçonnerie, tous les Maçons de Séville, Cadix, Saragosse, Valladolid, Huelva, Grenade, Corogne, Ponte Vedra, Salamanque, Logrono, Lugo, La

Linea, etc., dont ils ont pu s'emparer. Voici ce que nous avons appris à ce sujet de sources dignes de confiance :

A peine la révolte fut-elle déclenchée dans la zone marocaine que les insurgés s'en prirent aux temples maçonniques de Larache, Ceuta et Tetouan. La découverte des fiches des affiliés aux Loges permit d'emprisonner et de fusiller, sans autre forme de procès, tous nos FF. . ., même ceux qui ne faisaient plus partie de nos Ateliers depuis de nombreuses années. Les troupes rebelles violèrent les domiciles de ces FF. . ., malmenèrent les membres de leur famille qu'ils passèrent également par les armes. D'après des informations parvenues à Madrid et émanant de personnes dignes de foi, pas un seul Franc-Maçon arrêté n'aurait pu sauver sa vie.

Dans la province de Cadix, en Andalousie, des faits semblables ont été enregistrés. Les Loges de la capitale, comme celles de La Linea et de San Roque ont été sauvagement détruites, leurs affiliés fusillés, sans le moindre simulacre de procès.

A Séville où la Franc-Maçonnerie s'était remarquablement développée, puisque c'est de là que partit, en 1918, la réorganisation de l'Ordre en Espagne, les violences atteignirent leur point culminant. Toute résistance vaincue, les militaires triomphants dévastèrent les temples maçonniques et la tuerie commença. La première victime fut l'un des plus vénérables FF. . . MM. . . andalous, M. Fermin de Zayas, sexagénaire, militaire en retraite, homme de grande valeur morale, ayant toujours joui de la confiance personnelle de l'actuel Président des Cortès, M. Diego Martinez Barrios. Il fut exécuté dans le temple maçonnique en présence de son fils, Franc-Maçon également, fusillé à son tour. Tous les VV. . . MM. . ., les personnages officiels des LL. . . de Séville et d'autres FF. . . dont les noms figurent au tableau d'honneur dans les archives de l'Institution, subirent le même sort. Nous citerons, parmi eux, à cause de leur situation sociale, les FF. . . Docteur José Puelles de los Santos, Président de la Députation et illustre médecin; Docteur José Gonzalez de Labandera, député de Séville et premier secrétaire aux Cortès; Antonio Lopez, haut fonctionnaire à la Députation; Antonio Estradi; Manuel Barrios... Il est important de signaler ici que les journaux de Séville « La Unión » (L'Union) et « El Correo de Andalucia » (Le Courrier d'Andalousie), au service de la rébellion, ont publié journallement les listes des FF. . . MM. . . encore en vie, dans le but de les livrer ainsi à l'assassinat.

A Cordoue, on extermina tous les Francs-Maçons. Nous citerons, pour sa cruauté, le cas de M. Joaquin Garcia Hidalgo, ex-député à la Constituante qui, relevant d'une grave maladie, mourut des suites d'une terrible bastonnade infligée en prison.

M. José Guerra Lozano, ex-président de la Députation Provinciale, homme honnête et honorable, paralysé depuis quelques années, fut tiré de son lit, sans aucun égard, pour être exécuté.

Les FF.'. Rafael Baquerizo, avocat et maire de la ville, José Ciria, intellectuel voué au plus brillant avenir, Rafael Aparicio de Arcos, avocat, ex-député provincial, périrent dans des conditions à peu près semblables.

Dans la ville de Grenade, la cruauté des insurgés atteignit des proportions inconnues jusque-là. On commença par arrêter toutes les personnes qui figuraient dans les cadres des Loges et, pour organiser les supplices, on tenta de recourir aux autofadés des XVI^e et XVII^e siècles. Toutefois, constatant la présence de journalistes étrangers dans la capitale, les assassins se rendirent compte que le massacre projeté scandaliserait l'opinion internationale; pour l'éviter, ils emmenèrent nos FF.'. hors de ville, puis, dans un endroit écarté, en pleine campagne, ils obligèrent les Vénérables des LL.'. à creuser leur propre fosse et les fusillèrent sous les yeux épouvantés de leurs FF.'. , témoins de cet horrible spectacle. Ces derniers furent assassinés à leur tour après avoir été contraints d'enterrer le corps de leurs VV.'. . Ainsi périrent tous les Francs-Maçons de Grenade.

Dans d'autres provinces, à Saragosse, Huelva, Ferrol, Vigo, Coruna, Oviedo, Valladolid, dans toutes les villes occupées par les factieux, des faits identiques ont été enregistrés.

Comme il est difficile de communiquer avec les régions en question, il est impossible pour le moment de connaître de façon détaillée la mystérieuse et terrible fin de ceux qui furent nos FF.'. . Néanmoins, il paraît évident que la tuerie des FF.'. -MM.'. s'est perpétrée avec la même sauvagerie que dans les localités dont nous parlons plus haut.

Nous pourrions citer de multiples cas de la férocité des troupes du général Franco, mais ceux-ci suffiront à illustrer sa manière. Et puisque nous venons d'évoquer le nom de ce forcené, nous dirons, bien que nul de nos FF.'. n'ait été dupe des communiqués mensongers parus dans divers journaux, que ni Sanjurjo, ni Franco, pas plus que les Mola, Queipo de Llano, Goded, Fanjul ou Orgaz, n'ont jamais appartenu à notre Ordre, leurs convictions et leurs agissements réactionnaires étant incompatibles avec les principes maçonniques. Il n'y eut parmi eux que deux mauvais Maçons, du reste expulsés de l'Ordre bien avant les événements actuels; ce furent Cabanellas et le général Lopez Ochos.

La Franc-Maçonnerie espagnole, comme telle, n'a pris aucune part à la révolution actuelle, provoquée par les réactionnaires. Un mois à peine avant la rébellion, une assemblée nationale de syndicalistes proclamait, à Saragosse, que la Maçonnerie, association de bourgeois et de petits capitalistes, devait disparaître parce que nuisible à la Société future. Lorsque la révolte éclata, les FF.'. -MM.'. espagnols ignoraient le sort qui allait être fait aux Loges car si la Franc-Maçonnerie comptait un certain nombre d'adeptes parmi les dirigeants des syndicats et corporations

ouvrières, au sein du gouvernement de la République et de la Généralité Catalane, ils ne pouvaient prévoir quelle serait l'attitude qu'adopterait la masse, ignorante en général, saturée de mensonges depuis deux siècles et entretenue dans la haine de notre Ordre.

Les généraux rebelles, en lançant quotidiennement par la radio les pires calomnies, les plus grossières injures et les plus infâmes accusations contre notre Institution, contribuent à retourner l'opinion populaire en sa faveur. Par contre, la réaction, admirablement bien organisée internationalement, a dressé des listes de citoyens promis au poteau d'exécution; ces listes, qui ont passé sous les yeux de quelques FF.°, portent des quantités de noms de Francs-Maçons connus. Ainsi donc, si ces rebelles réussissent dans leur entreprise, des milliers de FF.° ne seront bientôt plus de ce monde.

La Franc-Maçonnerie n'a pris aucune part à la guerre civile, mais nombreux sont les Maçons qui se dévouent et qui se sacrifient pour défendre leur idéal dans cette lutte démesurée. C'est pourquoi, les FF.°-MM.° espagnols lancent à tous leurs FF.° un signal de détresse. Ils sollicitent leur aide, aide morale, matérielle, pour sortir victorieux de la lutte qu'ils soutiennent en faveur de la liberté et des droits de l'homme. Ce n'est pas pour elle que la Franc-Maçonnerie espagnole sollicite le concours de ses sœurs car elle saura se reconstituer quand luira à nouveau le soleil de la liberté, c'est pour soulager les victimes de la réaction fasciste. Il y a des veuves et des orphelins à nourrir, à vêtir. Un comité, composé presque entièrement de FF.°, s'est constitué à Barcelone; il fait appel aux LL.°, aux FF.°-MM.°, aux SS.°. Des vêtements, des vivres, des produits pharmaceutiques, du matériel sanitaire, sont nécessaires. L'adresse de ce comité est la suivante : Comité Central de Coordination, Claris 97, Barcelone.

Il ne faut pas considérer le conflit comme mettant aux prises deux partis, mais bien deux grands principes qui s'affrontent toujours; la partie qui se joue aujourd'hui entre l'obscurantisme et le progrès est décisive. Certes, la Franc-Maçonnerie doit planer au-dessus des horreurs de la bataille! Cependant, les Francs-Maçons, individuellement, n'ont-ils pas l'obligation de sauver les principes essentiels qui sont à la base de la civilisation : la liberté, la justice et la solidarité? Pensez à ce qu'il adviendra de ces FF.° espagnols si la réaction triomphe! La république et la démocratie sont en danger; leur défaite, en Espagne, compromettra gravement la sécurité des autres peuples libres. Sauvez vos FF.° espagnols pour vous sauver vous-mêmes!

Hermano Fiel.

Petites Nouvelles

Chine. — Un temple maçonnique va être érigé à Shanghai à l'usage de la Loge « Amitié » sous l'Obédience de la Grande Loge des Iles Philippines.

Ecosse. — La Grande Loge d'Ecosse a conféré au roi Edouard VIII le titre de Protecteur de la Grande Loge d'Ecosse. Désigné alors qu'il était encore Prince de Galles pour être G. . M. . de cette Grande Loge, son avènement au trône l'oblige à décliner cette dignité, confiée au duc d'York, son frère. N'étant pas membre de la Maçonnerie écossaise, ce dernier a été affilié à la Loge de Glamis, n° 99 et sera élevé à la Grande Maîtrise, le 30 novembre, à l'occasion du bicentenaire de la Grande Loge d'Ecosse.

Espagne. — Sous le pseudonyme de « Agrofilo », son nom maçonnique, le T. . Ill. . Fr. . Ceferino Gonzalez, G. . M. . adj., du Grand Orient Espagnol, vient de faire paraître une brochure documentaire intitulée : « La Vérité sur la Rébellion militaire en Espagne », dont nous recommandons la lecture à nos abonnés. Adresser les demandes au Fr. . Jaime Mir, 193, rue de Brabant, Bruxelles, Belgique (prix : frs. belges 9.—).

— Diego Martinez Barrios, récemment encore président de la République espagnole, fut G. . M. . du Grand Orient de ce pays pendant plusieurs années. Lorsqu'il assuma la présidence, il renonça à sa haute fonction maçonnique en annonçant publiquement qu'« entrant dans la politique active et agressive, il ne voulait pas entraîner la Maçonnerie avec lui ».

— Le T. . Ill. . Fr. . Ristori, G. . Secrétaire du Grand Orient Espagnol, vient de périr sous les balles des factieux. Nous adressons nos sincères condoléances au G. . O. ., à la famille et aux nombreux amis du défunt.

Etats-Unis. — La Grande Loge de South Carolina célébrera son 200^e anniversaire les 6, 7 et 8 avril 1937. Ce sera la troisième Grande Loge des Etats-Unis qui procédera à cette commémoration solennelle.

— La Loge « Akazia » de Los Angeles (Californie) composée de FF. . MM. . allemands, travaillant sous l'Obédience de la Grande Loge de Californie, vient d'être mise en sommeil à la suite de dissensions dues aux menées nationalistes de certains de ses membres. Lorsque l'esprit profane pénètre dans le temple, il n'est rien de mieux, en effet, que d'en fermer les portes.

Iles Philippines. — L'action catholique aux Philippines voudrait voir supprimer deux livres du programme de l'Université, l'un en sociologie, l'autre en philosophie, parce qu'ils contiennent des idées contraires aux doctrines de l'Eglise. Si le succès du gouvernement présent s'affirme, si l'on se passe de l'autorité des Etats-Unis, des troubles semblables à ceux qui s'élevèrent autrefois dans les îles sont à craindre. La Franc-Maçonnerie connaîtra alors des temps difficiles et la répudiation de l'Ordre par son G. V. M. V. d'un moment, actuel président du nouveau régime, est de mauvais augure.

Japon. — L'éminent homme d'état et diplomate japonais, feu le vicomte Hayashi, était franc-maçon. Il fut initié à la Loge « Empire » n° 2108, de Londres, en 1903 et en tint le premier maillet alors qu'il était ambassadeur du Japon en Angleterre. La Grande Loge Unie lui conféra plus tard le titre d'ancien Grand Surveillant.

Mexique. — L'Ecole maçonnique fondée à Veraacruz par des FF. V. de la Loge de Jalapa, a donné de si brillants résultats que la susdite Loge étudie les moyens de renouveler cette expérience dans la province et, si possible, dans tout le Mexique.

Palestine. — La Loge « Mount Zion » de Jérusalem, qui travaille en hébreu, a récemment initié un prêtre de l'Eglise orthodoxe. Après avoir ouvert les travaux dans cette langue, le M. V. passa le maillet au M. V. dép., un Arabe de confession chrétienne, qui les poursuivit en grec, puis en français, et l'hébreu fut repris pour terminer. La Loge mentionnée, qui appartient à la Grande Loge d'Ecosse, comprend des orthodoxes, des chrétiens, des mahométans, des Israélites, des Maronites et des Coptes. La Bible et le Koran sont constamment sur l'autel.

Pays-Bas. — Le Tribunal de Bois-le-Duc a infligé une amende de 75.— florins à un prêtre dont le journal — tiré à 125.000 exemplaires — prétendait que la Maçonnerie favorise l'immoralité, inspire les modes indécentes, les films immoraux, le nudisme et la pornographie, estimant qu'en publiant de telles choses, ce prêtre a calomnié notre Ordre. En appel, l'amende fut confirmée par l'instance supérieure. Au cours du procès, l'avocat général blâma vivement l'ecclésiastique d'avoir diffamé la Franc-Maçonnerie sans fournir de preuves à l'appui de ses accusations.

Yougoslavie. — Le T. V. C. V. Fr. V. Vladimir Bogdanovitch, de la Grande Loge Yougoslavia, vient de passer à l'Or. V. céleste à l'âge de 46 ans. Très estimé en Belgique, en France, en Bulgarie, où il exerça durant quelques années la profession de journaliste, attaché de presse aux légations de Yougoslavie, ainsi qu'à la délégation permanente auprès de la S. D. N. à Genève, la mort

de cet excellent Fr. V. au caractère si affable et si fidèle aux amitiés qu'il s'était créées, causera de profonds regrets à tous ceux qui l'ont connu. Maçon fervent, dévoué à notre idéal, il rendit de grands services à la Franc-Maçonnerie yougoslave, soit par ses publications et les nombreuses conférences qu'il fit dans diverses Loges étrangères, soit en la défendant contre les attaques de ses calomniateurs. Il exerça en dernier lieu, certaines fonctions au Bureau central de presse, à Belgrade, et était, de plus, rédacteur en chef du journal « Vardar » de Skoplje.

Divers. — D'après le «Masonic Craftsman », une cérémonie maçonnique s'est tenue pour la première fois dans la région antarctique, le 5 février dernier, à bord du navire-expédition de l'amiral Fr. V. Byrd, au large de la mer de Ross, dans le voisinage de la barrière de glace. A part les officiants, occupant les divers postes, trois FF. V. étaient présents sur les colonnes. Il y avait des Maçons des Etats-Unis, d'Angleterre, de Norvège et de Nouvelle Zélande. Une agape blanche à laquelle des amis de ces FF. V. avaient été conviés, suivit la cérémonie.

Les Livres

Nous avons reçu :

- Oswald Wirth : Stanislas de Guaita.
- Charles Rieben : Les Sociétés secrètes en Suisse.
- B. Jofé : Mystique.
- L. Doignon : Image de la Franc-Maçonnerie.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à un prochain numéro le compte rendu de ces ouvrages.

La Rédaction.

Offres, Demandes et Recherches

Nous ouvrons cette nouvelle rubrique à l'usage des abonnés au « Bulletin ». L'insertion des annonces ou questions se rapportant à des sujets concernant l'Ordre maçonnique, leur sera accordée gratuitement.

Le Fr. Julien Félix, 24, Chemin de Chastres, Chastres-Montjoux, BESANÇON (FRANCE), serait acquéreur des ouvrages suivants :

- 1° Ragon : Rituel du 30^e grade.
 - 2° Mackey : Encyclopaedia of Freemasonry.
 - 3° Galiffe : La Chaîne d'Union.
-

TABLE DES MATIÈRES

Convent ordinaire de l'A. M. I., tenu à Prague les 28-31 août 1936	223
Rapport général présenté par le T. Ill. Fr. C. Pierre sur le Thème d'étude du Convent : « La Défense de la Civilisation »	224
Résolutions concernant la Défense de la Civilisation	240
Appel en faveur de la Paix	241
Vœu concernant le Droit d'Asile	241
Vœu à l'Adresse des FF. MM. espagnols	242
Compte rendu de la session du Comité Exécutif (Genève, 16 mai 1936)	242
Avis officiels	248
Liste des Dons	249
Elections de Dignitaires	250
Revue Maçonnique :	
Le Convent de Prague : Notes et Impressions (J. Mossaz) ..	251
La Situation de la Franc-Maçonnerie suisse (J. Mossaz) ..	256
La Guerre civile en Espagne (Hermano Fiel)	265
Petites nouvelles :	
Chine, Ecosse, Espagne, Etats-Unis, Iles Philippines, Japon, Mexique, Palestine, Pays-Bas, Yougoslavie, Divers	269
Les Livres	272
Offres, Demandes et Recherches	272

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix	3.—	Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève.	3.—	» »
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève	3.—	» »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris	2,50	» »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles	2,50	» »
6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul.....	1,50	» »
7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands)	2,50	» »
8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932)	3.—	» »



ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume	2.—	» »
H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age	0,75	» »
ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française	7.—	» »
ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecosais ancien et accepté	8.—	» »
JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien	6.—	» »
L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75	» »
ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique	1,50	» »

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

	frs. ss.
ARMAND BEDARRIDE. — Les théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique	1,50
Le Livre d'Instruction du Rose-Croix	2,50
Le Livre d'Instruction du Chevalier Kadosch	2,50
ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773)	10.—
∴ La Vérité sur la Franc-Maçonnerie.....	0,50
∴ Discours et Documents maç. du XVIII ^e siècle.....	1,25
D ^r RAYMOND CORBIN. — Symboles initiatiques et Mystères chrétiens. Préface d'André Lebey. Couverture dessinée par St.-J. Landau.....	2,50
R.-C. FEUILLETTE. — Précis de l'Histoire du Grand Orient de France (5 ^e mille).....	2.—
EDMOND GLOTON. — Instruction maçonnique aux Apprentis..	1,30
» Memento des Grades de Perfection.	} 1.—
» Memento des Grades Capitulaires (les 2)	
» Memento des Grades Philosophiques..	
ALBERT LANTOINE. — Hiram au Jardin des Oliviers, avec un portrait de l'auteur, bois gravé de P.-A. Gallien....	1,25
ANDRÉ LEBEY. — Le Secret du Temple.....	2,25
A. MICHA. — Le Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable doctrine.....	6.—
D ^r CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie	4,50
LOUIS LACHAT. — La Franc-Maçonnerie opérative	3.—
GUISEPPE LETI et LOUIS LACHAT. — L'Esotérisme à la Scène..	2,50

Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 8, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

Éditions du "Symbolisme"

	Fr. français
OSWALD WIRTH : Planches enluminées du Tarot, reconstitution des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux	30.—
Introduction à l'étude du Tarot	6.—
Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte	100.—
Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme	5.—
L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée	12.—
Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie	5.—
Catholicisme et Franc-Maçonnerie	1.50
Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2 ^e édition)	30.—
Les Mystères de l'Art Royal	25.—
La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons :	
I. Le Livre de l'Apprenti ; II. Le Livre du Compagnon ;	
III. Le Livre du Maître. <i>Chaque manuel</i>	9.—
<i>Les trois réunis en un volume relié</i>	45.—
ARMAND BEDARRIDE : Le Travail sur la Pierre brute (2 ^e édition)	6.—
Règle et Compas	6.—
Les Mystères de l'Etoile Flamboyante. La Lettre G	7.50
La Morale du Franc-Maçon (derniers exemplaires)	5.—
LEO HEIL : Le Grand Secret des Kabbalistes	5.—
ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3 ^e édition)	35.—
Le Rite Ecossais ancien et accepté	40.—
Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722)	24.—
JACQUES MARÉCHAL : Essai sur l'Idéal Maçonnique	7.50
J.-M. RACON : De la Maçonnerie occulte et de l'Initiation hermétique. Nouvelle édition précédée d'une introduction par Oswald Wirth	20.—
A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Pêché originel ...	9.—
Anciennes années du Symbolisme, 1913-14, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930. Chaque année	20.—

Editions Maçonniques

de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,
à l'Or. de Liège :

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies.....	Frs. belges	2.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720)	»	5.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 ^e et 5 ^e entretiens	»	5.—
Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal	»	5.—

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

	frs. ss.
F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché	3.50
	relié 4.50
Le même en allemand	
» Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br.	3.50
	relié 4.50
» 1. Le Livre de l'Apprenti.....	l'ex. 1.25
2. Le Livre du Compagnon.....	l'ex. 1.25
3. Le Livre du Maître.....	l'ex. 1.25
Les mêmes en allemand	
E. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei.....	2.—
ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française.....	2.—
(Id. en allemand).	

